

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2010

**PUBLICATIONS OFFICIELLES
ET INFORMATION
ADMINISTRATIVE**



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe présente le tableau d'équilibre du budget annexe puis présente et justifie l'évaluation des recettes.

Elle récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2010 en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2009-2011. La nomenclature du budget annexe s'inspirant de la comptabilité générale, les crédits ne sont pas présentés par titre et par catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2010 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant) ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Tableau d'équilibre 10

Évaluation des recettes 11

Récapitulation des crédits 14

Programme 623

EDITION ET DIFFUSION 21

Présentation stratégique du projet annuel de performances 22

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 23

Présentation du programme et des actions 27

Objectifs et indicateurs de performance 30

Justification au premier euro 36

Programme 624

PILOTAGE ET ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICATIONS 47

Présentation stratégique du projet annuel de performances 48

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 49

Présentation du programme et des actions 53

Objectifs et indicateurs de performance 57

Justification au premier euro 60

MISSION

MISSION**PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE**

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Tableau d'équilibre	10
Évaluation des recettes	11
Récapitulation des crédits	14

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Services du Premier Ministre

Les deux directions des Journaux officiels et de la Documentation française fusionnent à compter du 1^{er} janvier 2010 en une seule direction dont l'appellation pressentie est Direction générale des publications officielles.

Cette décision fait suite aux préconisations du conseil de modernisation des politiques publiques de décembre 2007, qui ont donné lieu à d'importants travaux d'analyse et de réflexion au sein des deux directions. Des propositions relatives à l'évolution des activités et des produits ont été faites et soumises à un groupe d'experts, rassemblant des personnalités du monde de l'édition, de la culture et de la formation, ainsi que des hauts fonctionnaires. A l'issue de cette phase, le Secrétariat général du gouvernement a dégagé les orientations de la future mission.

Les missions de diffusion légale, d'information administrative et d'édition publique, essentielles pour le bon fonctionnement de la démocratie et le respect de l'état de droit, remplies par les deux actuelles directions sont confirmées.

Les modalités d'exécution de cette mission doivent être toutefois profondément modernisées et l'organisation en être remaniée, au travers de la nouvelle direction qui succèdera aux Journaux officiels et à la Documentation française, pour mieux répondre à l'évolution des attentes, des besoins et des techniques. La prise en compte des progrès des technologies de l'information et de la communication, s'appuyant sur le succès des sites internet Service-public et Legifrance, le développement de la saisie à la source devrait permettre aux deux directions de s'inscrire dans la démarche de fondation d'un service de référence pour l'application de ces technologies à l'information et à l'édition publiques.

La diffusion légale concerne, au sens large, l'ensemble des données dont la publication est obligatoire ou nécessite des garanties particulières. Elle recouvre les missions de service public de l'accès au droit et de la transparence de la vie économique. Mis à part le cas particulier de l'édition « Lois et décrets » du Journal officiel, elle a vocation, à terme, à se faire exclusivement en ligne. Elle doit offrir de nouveaux produits, fondés sur les atouts des Journaux officiels en termes de fiabilité et expertise technique : organisation, authentification et conservation des données publiques, facilités d'accès aux données communicables, notamment.

L'information administrative, dans le but d'aider les usagers à mieux appréhender leurs droits et obligations et faciliter leurs démarches au quotidien, doit être conçue à partir d'une utilisation combinée de différents canaux : diffusion sur internet, utilisation de la messagerie électronique et du téléphone.

La formation en ligne assurée par la Documentation française est maintenue mais devra faire l'objet d'une évaluation dans un an.

L'accès des citoyens à la vie publique est facilité par l'édition d'ouvrages, de rapports, de périodiques et par la mise à disposition de tous d'espaces de diffusion et de liens entre les ressources existantes. La nouvelle direction doit poursuivre les efforts précédemment engagés quant à la maîtrise du catalogue de ses publications et aux choix des supports les plus appropriés ; ainsi, à côté d'une diffusion papier réfléchie, elle devra définir de nouveaux produits conjuguant services en lignes documentaires et publications.

Parallèlement, la nouvelle direction exercera un rôle interministériel particulier dans le domaine de l'édition publique et de l'information administrative. Ainsi, elle assurera le secrétariat permanent du Conseil d'orientation de la diffusion légale, de l'édition publique et de l'information administrative de l'Etat.

Pour répondre efficacement à l'éventail de ses missions, la nouvelle direction devra redéfinir et organiser ses ressources. Ses dimensions régaliennes fortes ont amené à écarter la formule de l'établissement public et à maintenir

son statut de direction d'administration centrale rattachée au Premier ministre ; le statut de ses agents reste inchangé. Elle continuera à disposer d'un budget annexe et à percevoir des redevances pour ses prestations et produits. Les centres interministériels de renseignement administratif (CIRA) seront réunis en un centre unique ; l'implantation de celui-ci est fixée à Metz, à compter de 2010. Afin de moderniser l'outil d'impression de la nouvelle direction, l'investissement dans une nouvelle rotative est décidé et devrait permettre un moindre recours aux prestataires extérieurs, tout en diminuant les coûts salariaux globaux. Un schéma d'implantation immobilière rationnel sera établi ; une seule librairie sera maintenue, sur le site de l'actuelle librairie de la Documentation française.

Sur le plan budgétaire, la fusion devrait permettre, entre autres effets, une rationalisation des activités des deux institutions par une mutualisation des fonctions support notamment.

Aux deux programmes 621 « Accès au droit, publications officielles et annonces légales » et 622 « Edition publique et information administrative » dont étaient responsables en 2009 respectivement la Direction des Journaux officiels et la Direction de la Documentation française, succèdent en 2010 les programmes 623 « Edition et diffusion » et 624 « Pilotage et activités de développement des publications ».

Le programme 623 décline les activités « cœur de métier » de la direction fusionnée ; le programme 624 retrace les activités de support et les dépenses engagées dans la modernisation des missions (activités numériques, activités de promotion et de distribution).

Les chiffres présentés au budget triennal initial, concernant l'évolution pluriannuelle des crédits pour 2009-2011 ont donc en partie été réactualisés au projet de budget 2010, des économies d'échelle supérieures aux prévisions d'origine pouvant être escomptées dès la première année de constitution de la nouvelle direction. Ainsi, sont demandés pour 2010 pour le budget annexe : en AE : 199,4M€ contre 202M€, et en CP : 192,8M€ contre 196,4M€ initialement prévus en programmation triennale pour 2010. Cette évolution à la baisse est particulièrement sensible pour les dépenses de personnels, initialement chiffrées à 73,4M€ et en réalité prévues pour 72,6M€ pour 2010, grâce à une réduction marquée des effectifs (-75 ETPT en 2010) qui se poursuivra en 2011 et 2012. Globalement, le budget prévu pour 2010 est en baisse de 3,2M€ par rapport à celui de 2009 (en CP), ce qui permet de rester à l'équilibre en dépit d'une certaine baisse des recettes.

L'écart à la baisse entre le budget triennal initial et le PLF 2010 permettra pour 2011 d'envisager un budget inférieur à celui figurant dans le PAP 2009.

TABLEAU D'ÉQUILIBRE

Dépenses		Recettes	
SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES			
Achats	66 144 204	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	191 935 124
Variations des stocks		Variation des stocks (production stockée)	
Services extérieurs	16 633 780	Production immobilisée	
Autres services extérieurs	20 588 495	Subventions d'exploitation	
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération		Autres produits de gestion courante	
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	72 615 677	Produits financiers	
Autres charges de gestion courante	1 791 041	Produits exceptionnels	2 500 000
Charges financières	2 000	Reprises sur amortissements et provisions	
Charges exceptionnelles	89 008	Autres recettes	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Excédent d'exploitation	16 570 919		
Total brut de la 1^{re} section	194 435 124	Total brut de la 1^{re} section	194 435 124
Évaluation FDC et ADP		Évaluation FDC et ADP	
Total brut y.c. FDC et ADP	194 435 124	Total brut y.c. FDC et ADP	194 435 124
SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL			
Amortissement financier		Reprise de l'excédent d'exploitation	16 570 919
Acquisition d'immobilisations	15 002 000	Dotations aux amortissements	
Augmentation de stocks constatée en gestion		Produit brut des emprunts	
Excédent reversé au Trésor		Autres recettes en capital	
Utilisation et reprises sur provisions		Diminution de stocks constatée en fin de gestion	
Autres dépenses en capital			
Augmentation du fonds de roulement	1 568 919	Prélèvement sur le fonds de roulement	0
Total brut de la 2^e section	16 570 919	Total brut de la 2^e section	16 570 919
Évaluation FDC et ADP ¹		Évaluation FDC et ADP	
Total brut y.c. FDC et ADP	16 570 919	Total brut y.c. FDC et ADP	16 570 919
Total brut hors FDC et ADP	211 006 043	Total brut hors FDC et ADP	211 006 043
A déduire ²	-16 570 919	A déduire :	-16 570 919
Total net hors FDC et ADP	194 435 124	Total net hors FDC et ADP	194 435 124
Rappel évaluation FDC et ADP		Rappel évaluation FDC et ADP	

1 FDC (fonds de concours), ADP (attribution de produits)

2 Résultat d'exploitation et dotation aux amortissements

ÉVALUATION DES RECETTES

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Numéro des lignes et désignation des recettes		2009	2010	Différence entre 2009 et 2010
7000	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	193 980 830	191 935 124	-2 045 706
7100	Variation des stocks (production stockée)	0		0
7200	Production immobilisée	0		0
7400	Subventions d'exploitation	0		0
7500	Autres produits de gestion courante	0		0
7600	Produits financiers	0		0
7780	Produits exceptionnels	2 500 000	2 500 000	0
7800	Reprises sur amortissements et provisions	0		0
7900	Autres recettes	0		0
Total recettes nettes de fonctionnement		196 480 830	194 435 124	-2 045 706

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Numéro des lignes et désignation des recettes		2009	2010	Différence entre 2009 et 2010
Reprise du résultat d'exploitation		11 710 971	16 570 919	+4 859 948
9800	Dotations aux amortissements	0		0
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion	0		0
9700	Produit brut des emprunts	0		0
9900	Autres recettes en capital	0		0
Prélèvement sur le fonds de roulement				
Total recettes brutes en capital		11 710 971	16 570 919	+4 859 948
À déduire :				
Reprise du résultat d'exploitation		11 710 971	16 570 919	4 859 948
Amortissements		0		0
Total recettes nettes en capital		0	0	0
Total recettes nettes du budget annexe		196 480 830	194 435 124	-2 045 706
Évaluation FDC et ADP				
Total recettes nettes y.c. FDC et ADP		196 480 830	194 435 124	-2 045 706

Publications officielles et information administrative

Mission

ÉVALUATION DES RECETTES

NB : les recettes décrites ci-dessous prennent en compte les produits issus de la convention conclue entre la DGME, la DJO et la DDF pour 2009-2010-2011, convention conclue fin 2008 dont les chiffres n'avaient pu être intégrés dans la rédaction initiale des documents budgétaires pour 2009.

Recettes

Intitulé	LFI 2008	LFI 2009	PLF 2010
Ventes d'éditions	196 783 500	193 980 830	191 935 124
Abonnements			
Annonces			
Ventes de déchets			
Travaux			
Ventes de marchandises			
Frais de port			
Prestations de services			
Autres produits d'activité annexe			
Produits exceptionnels	800 000	2 500 000	2 500 000
Total recettes	197 583 500	196 480 830	194 435 124

Recettes des annonces

	Recettes 2006 encaissées	LFI 2007	LFI 2008	PLF 2009	PLF 2010
ASSOCIATIONS	3 037 288	3 710 000	3 038 000	3 850 000	3 460 000
BMP	54 980 751	71 900 000	77 537 000	83 000 000	84 000 000
BALO	11 769 292	14 000 000	9 355 500	2 500 000	400 000
BODACC	70 921 922	72 300 000	71 063 000	66 500 000	69 000 000
JO	380 159	300 000	300 000	400 000	400 000
Total annonces	141 089 412	162 210 000	161 293 500	156 250 000	157 260 000

Recettes autres que celles des annonces

Nature des produits	LFI 2009	PLF 2010	Différence
Ventes de produits finis (éditions, brochures,...)	11 712 000	10 522 000	- 1 190 000
Abonnements	5 148 257	3 640 000	- 1 508 257
Frais de port	5 384 432	5 140 000	- 244 432
Prestations et travaux d'édition	6 500 000	6 150 000	-350 000
Prestations pour la DGME	3 548 141	3 645 124	+ 96 983
Ventes diverses	900 000	350 000	- 550 000
Produits d'activités numériques (licences, publicité, push,...)	5 038 000	5 228 000	+190 000
Produits exceptionnels, valeurs à imputer	2 000 000	2 500 000	+ 500 000
Total hors annonces	40 230 830	37 175 124	-3 055 0706

Les recettes pour 2010 ont été réajustées par rapport aux prévisions du budget triennal initial selon les critères suivants :

- L'observation à la mi-2009 des conséquences des évolutions réglementaires prévues sur 2009-2010, notamment pour le BALO et le BODACC ;
- La diminution des produits sur support papier ;
- La volonté de développer les produits des activités numériques ;
- La suppression de facturations internes entre la DJO et la DDF dans le cadre de la nouvelle direction unique.

L'ensemble aboutit à une prévision de 194 435 124€, sur laquelle les annonces représentent 81% des recettes totales, avec 157M€.

Le BOAMP représente le premier produit d'annonces, avec 84M€. A l'issue d'un premier semestre d'observation en 2009 des annonces parues depuis les modifications de seuil introduites par le décret du 19 décembre 2008

(relèvement du seuil d'obligation de consultation de 4 000€ à 20 000€, seuil des marchés de travaux porté de 206K€ à 5,1M€ par alignement sur le seuil européen), il apparaît que la prévision de 84M€ du budget triennal initial peut être maintenue. Il faut souligner qu'elle repose sur le maintien du seuil de publicité obligatoire pour les marchés de 90K€, et qu'une remise en question de ce seuil pourrait compromettre fortement la prévision.

Le second produit d'annonces est celui du BODACC, avec une prévision de 69M€ (35% des recettes d'annonces) ; la dispense de publications, pour leur création ou leurs modifications, pour les sociétés à gérant unique, n'a semble-t-il pas induit après six mois d'évolution la baisse crainte, d'où un réajustement de la prévision triennale initiale (66,5M€).

Les dispositions législatives et réglementaires concernant les comptes des associations et fondations recevant plus de 153K€ de subventions publiques par an sont rentrées en application en juin 2009 ; elles ne permettent donc pas, à ce stade, de recul réel sur le nombre des associations concernées. Le produit du JOAFE est donc estimé à 3,4M€, contre 3,8M€ pour l'année 2009, concentrant la parution nouvelle des comptes des trois derniers exercices clos pour ces associations et fondations.

Le BALO confirme la décre de ses activités annoncée au PLF 2009 ; la suppression, depuis septembre 2009, de l'obligation de parution de leurs comptes au BALO par les sociétés cotées en bourse ne laisse subsister qu'un nombre résiduel d'annonces, d'où un produit escompté de 400K€ seulement pour cette parution.

A ces produits d'annonces s'ajoutent les recettes liées à l'édition, l'impression et la distribution des diverses publications des anciennes directions des Journaux officiels et de la Documentation française ; si les recettes liées au support papier sont en baisse (abonnements : -1,5M€), des produits nouveaux liées aux supports numériques (licences, publicité, achats de prestations ponctuelles en ligne) devraient augmenter et atteindre 5,2M€.

Il est à noter que les travaux d'impression effectués par la DJO pour le compte de la DDF ne donneront plus lieu à facturation interne, d'où une baisse générale d'environ 1M€ (en recettes pour l'ex DJO et en dépenses pour l'ex DDF).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Crédits		Emplois
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Edition et diffusion	101 033 168	99 593 426	459
Pilotage et activités de développement des publications	98 394 255	93 272 779	439
Total	199 427 423	192 866 205	898
<i>Total y.c. dotations aux amortissements, hors résultat d'exploitation et hors variation du fonds de roulement</i>	199 427 423	192 866 205	

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION ET PROGRAMME

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Section / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Edition et diffusion	88 838 168	88 919 468
Pilotage et activités de développement des publications	92 024 255	88 944 737
Total hors résultat d'exploitation	180 862 423	177 864 205

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Section / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Edition et diffusion	12 195 000	10 673 958
Pilotage et activités de développement des publications	6 370 000	4 328 042
Total hors variation du fonds de roulement	18 565 000	15 002 000

Publications officielles et information administrative

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
623 Edition et diffusion (LFI 2009 retraitée)	97 952 911	88 838 168		96 269 911	88 919 468	
01 Diffusion légale	41 647 111	38 244 663		41 647 111	38 244 663	
02 Edition et information administratives	56 305 800	50 593 505		54 622 800	50 674 805	
624 Pilotage et activités de développement des publications (LFI 2009 retraitée)	87 971 332	92 024 255		88 499 948	88 944 737	
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	58 948 955	74 707 569		59 929 071	71 558 051	
02 Promotion et distribution des publications	29 022 377	17 316 686		28 570 877	17 386 686	
Total hors résultat d'exploitation	185 924 243	180 862 423		184 769 859	177 864 205	

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
623 Edition et diffusion (LFI 2009 retraîtée)	2 715 000	12 195 000		4 680 000	10 673 958	
02 Edition et information administratives	2 715 000	12 195 000		4 680 000	10 673 958	
624 Pilotage et activités de développement des publications (LFI 2009 retraîtée)	6 075 000	6 370 000		6 571 900	4 328 042	
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	6 075 000	6 370 000		6 571 900	4 328 042	
Total hors variation du fonds de roulement	8 790 000	18 565 000		11 251 900	15 002 000	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
Achats	64 118 989	65 774 204		63 391 489	66 144 204	
Services extérieurs	23 814 074	19 655 458		23 503 290	16 633 780	
Autres services extérieurs	22 195 503	20 718 195		22 094 403	20 588 495	
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	74 427 409	72 615 677		74 427 409	72 615 677	
Autres charges de gestion courante	1 297 260	2 007 881		1 282 260	1 791 041	
Charges financières	2 000	2 000		2 000	2 000	
Charges exceptionnelles	69 008	89 008		69 008	89 008	
Total hors résultat d'exploitation	185 924 243	180 862 423		184 769 859	177 864 205	

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
Acquisition d'immobilisations	8 790 000	18 565 000		11 251 900	15 002 000	
Total hors variation du fonds de roulement	8 790 000	18 565 000		11 251 900	15 002 000	

PROGRAMME 623

PROGRAMME 623

EDITION ET DIFFUSION

MINISTRE CONCERNÉ : FRANÇOIS FILLON, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	23
Présentation du programme et des actions	27
Objectifs et indicateurs de performance	30
Justification au premier euro	36

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Xavier PATIER

Directeur des Journaux officiels, Directeur par intérim de la Documentation française

Responsable du programme n° 623 : Edition et diffusion

Le programme 623 « Edition et diffusion » poursuit les orientations stratégiques de production déjà largement prises en compte ces dernières années à la Direction des Journaux officiels et à la Direction de la Documentation française au travers des deux anciens programmes dont elles étaient responsables.

Regroupant les services chargés des publications légales, de l'édition et de l'information administratives, s'appuyant notamment sur le développement des sites Service-Public et Legifrance, tout en maintenant la qualité du renseignement téléphonique capable de faciliter la démarche des usagers au quotidien, ce programme a pour vocation de moderniser la diffusion légale et de rendre plus efficaces la contribution à l'information administrative, ainsi que l'accès au débat public.

Au-delà de ces adaptations, il doit, d'une manière générale, optimiser la production et la diffusion des données nécessaires à l'information de l'État, des acteurs économiques, administratifs et des usagers des services publics. Il lui revient d'examiner la possibilité d'offrir de nouveaux produits, fondés sur les atouts du passé en matière de fiabilité et d'expertise technique : assistance à la publication en ligne, archivage et signature électroniques, et de devenir ainsi un véritable organisme de référence pour l'information publique.

Les indicateurs attachés à ce programme devraient permettre la mesure de la qualité et de l'attractivité de la réponse faite par la nouvelle direction issue de la fusion des anciennes DJO et DDF, dans une optique de rationalisation des coûts.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Moderniser la diffusion légale en développant l'offre numérique et rendre plus efficace la contribution à l'information administrative
INDICATEUR 1.1	Progression du nombre de visiteurs uniques sur les nouveaux sites internet créés en 2009 (sites « BOAMP » et « Circulaires »)
INDICATEUR 1.2	Satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"
INDICATEUR 1.3	Nombre de téléchargements de documents numériques
OBJECTIF 2	Optimiser la production et la diffusion des données
INDICATEUR 2.1	Coût unitaire de la visite sur les sites « Légifrance », « Journal officiel », « Service-Public »
INDICATEUR 2.2	Coût unitaire du renseignement téléphonique sur le "39-39"
INDICATEUR 2.3	Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours
INDICATEUR 2.4	Coût moyen de traitement de la page pondérée
INDICATEUR 2.5	Attractivité commerciale des publications (nouveauautés et nouvelles éditions)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Diffusion légale (nouveau)	38 244 663		38 244 663	
02	Edition et information administratives (nouveau)	50 593 505	12 195 000	62 788 505	
Total hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		88 838 168	12 195 000	101 033 168	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Diffusion légale (nouveau)	38 244 663		38 244 663	
02	Edition et information administratives (nouveau)	50 674 805	10 673 958	61 348 763	
Total hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		88 919 468	10 673 958	99 593 426	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET NATURE

ACTION n° 01 : Diffusion légale (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	LFI 2009 retraitée		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	28 042 419	28 042 419	25 622 000	25 622 000
Services extérieurs	290 000	290 000	290 000	290 000
Autres services extérieurs	5 156 000	5 156 000	4 636 000	4 636 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	8 058 692	8 058 692	7 596 663	7 596 663
Autres charges de gestion courante	100 000	100 000	100 000	100 000
Total hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP	41 647 111	41 647 111	38 244 663	38 244 663
FDC et ADP prévus				
Total hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	41 647 111	41 647 111	38 244 663	38 244 663

ACTION n° 02 : Edition et information administratives (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	LFI 2009 retraitée		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	10 008 414	9 703 914	15 807 204	16 107 204
Services extérieurs	16 733 831	15 405 331	8 250 582	8 031 882
Autres services extérieurs	3 219 991	3 219 991	2 275 207	2 275 207
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	25 641 056	25 641 056	23 763 004	23 763 004
Autres charges de gestion courante	700 000	650 000	495 000	495 000
Charges exceptionnelles	2 508	2 508	2 508	2 508
Total hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP	56 305 800	54 622 800	50 593 505	50 674 805
FDC et ADP prévus				
Total hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	56 305 800	54 622 800	50 593 505	50 674 805

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	LFI 2009 retraitée		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations	2 715 000	4 680 000	12 195 000	10 673 958

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009 retraitée	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009 retraitée	Demandés pour 2010
Achats	38 050 833	41 429 204	37 746 333	41 729 204
Services extérieurs	17 023 831	8 540 582	15 695 331	8 321 882
Autres services extérieurs	8 375 991	6 911 207	8 375 991	6 911 207
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	33 699 748	31 359 667	33 699 748	31 359 667
Autres charges de gestion courante	800 000	595 000	750 000	595 000
Charges exceptionnelles	2 508	2 508	2 508	2 508
Total hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP	97 952 911	88 838 168	96 269 911	88 919 468
FDC et ADP prévus				

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

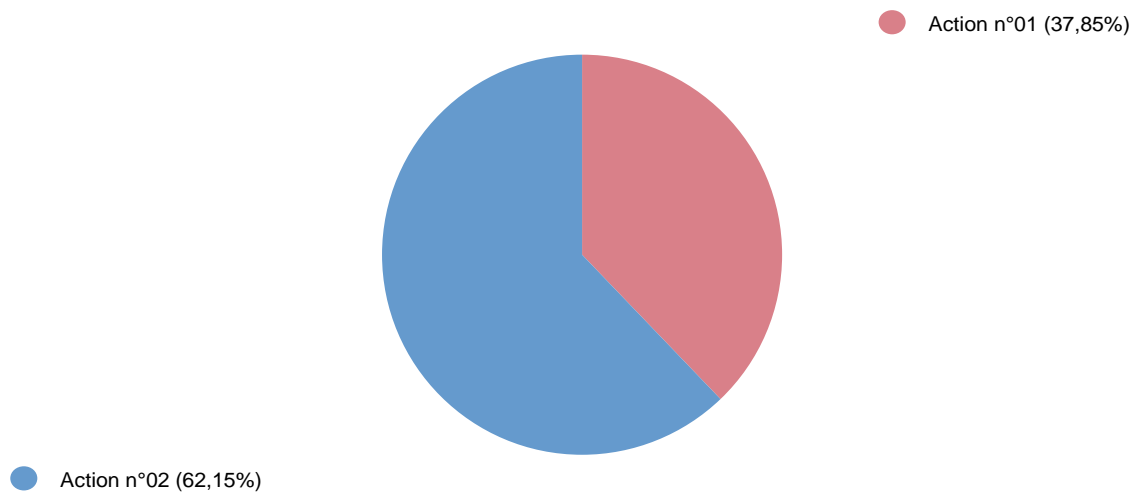
Nature de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009 retraitée	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009 retraitée	Demandés pour 2010
Acquisition d'immobilisations	2 715 000	12 195 000	4 680 000	10 673 958
Total hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP	2 715 000	12 195 000	4 680 000	10 673 958
FDC et ADP prévus				

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Diffusion légale (nouveau)	38 244 663	38 244 663
02	Edition et information administratives (nouveau)	62 788 505	61 348 763
Total		101 033 168	99 593 426

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2010



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les directions des Journaux officiels et de la Documentation française fusionnent en une direction unique à compter du 1^{er} janvier 2010. Toujours service du Premier ministre, non doté de la personnalité morale, cette direction, placée sous l'autorité du Secrétaire général du gouvernement, continuera à produire les biens et services liés à sa mission « Accès au droit, publications officielles et information administrative ». Pour ce faire, elle continuera à bénéficier d'un budget annexe et percevra des redevances en contrepartie de ses prestations.

La Société Anonyme de Composition et d'Impression (SACI-JO) continue à participer, avec un statut inchangé, au service de cette mission unique et de ces deux nouveaux programmes ;

L'ensemble de cette organisation est le fruit d'un travail important d'analyse et de réflexion au sein des deux directions, sous l'arbitrage du secrétaire général du gouvernement et concrétise les décisions prises par le conseil de modernisation des politiques publiques de décembre 2007. En effet, si les missions d'édition, de diffusion et d'informations essentielles pour le bon fonctionnement de la démocratie et le respect de l'état de droit sont confirmées, il importait toutefois de moderniser leurs modalités d'exécution.

A cette réflexion sur les structures s'est ajouté un travail de redéfinition des programmes, des actions, des objectifs et des indicateurs.

Les deux anciens programmes 621 « Publications officielles et annonces légales » et 622 « Edition publique et information administrative », qui coïncidaient respectivement avec la Direction des journaux officiels et celle de la Documentation Française, sont donc remplacés par les programmes transversaux 623 « Edition et diffusion » et 624 « Pilotage et activités de développement des publications ». Le découpage entre programmes est fondé sur les métiers exercés, dans une optique de clarté d'affichage et de simplicité de gestion. Ainsi, le programme 623 décline les activités « cœur de métier » de l'entité fusionnée ; le programme 624 retrace les activités de support et les dépenses engagées pour la modernisation de la mission.

Les orientations stratégiques ayant présidé aux choix budgétaires importants ont elles aussi été faites dans le même souci de clarté et de progressivité : respect de l'équilibre budgétaire, recherche de produits nouveaux par diversification de l'offre numérique, maintien d'une offre « papier » ciblée et à moindres coûts, gains en productivité des personnels grâce à des économies d'échelle dès la première année de l'entité fusionnée, poursuite des investissements. La programmation triennale initiale pour 2009/2011 faite il y a un an en l'absence de données précises sur les modalités d'exercice de la mission a donc été réajustée dès 2010 en conséquence.

Le programme 623 « Edition et diffusion » illustre cette évolution. Destiné à supporter les charges budgétaires directes, en personnels, fonctionnement et investissement, des équipes travaillant sur les métiers dits de production, il représente du point de vue des crédits d'AE 101 M€ en 2010 contre 100,7 M€ en LFI 2009 retraitée et 99,6 M€ en CP en 2010 contre 100,94 M€ en LFI 2009 retraitée. Cette relative stabilité des chiffres recouvre en réalité deux évolutions très différentes ; en investissement, le nouveau programme 623 fait état d'une hausse importante en AE (+9,5M€) comme en CP (+6M€), du fait principalement des investissements destinés à la modernisation de l'imprimerie (achat d'une nouvelle rotative); en fonctionnement comme en personnels, au contraire, une baisse générale est constatée en AE (-9M€) comme en CP(-7,2M€). Cette baisse des crédits de personnel et de fonctionnement est toutefois relative à l'échelle du budget annexe, puisque les dépenses dynamiques des charges communes de personnels (plans de départs anticipés pour la DJO et la SACI-JO, caisse des pensions) sont inscrites sur le programme 624.

Ce programme assure les activités traditionnelles de fabrication, de publication, d'édition, de diffusion et de renseignement administratif (le renseignement administratif par téléphone étant désormais concentré en un centre unique à Metz) jusque là effectuées par la DJO et la DDF, au travers de deux actions : « diffusion légale » et « édition et information administrative » ; il regroupe 459 ETPT sur les 898 ETPT prévus pour l'ensemble du budget annexe en 2010.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Diffusion légale

■ ACTION n° 02 : Edition et information administratives

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 37,9 %
Diffusion légale



L'action 1 « diffusion légale » concentre essentiellement les activités « cœur de métier » de l'ancienne Direction des Journaux officiels, au travers de départements restructurés pour mieux remplir les objectifs du programme 623 « Edition et diffusion » : moderniser la diffusion légale en développant l'offre numérique, rendre plus efficace la contribution à l'information administrative, optimiser la production et la diffusion des données.

Les activités de collecte, traitement et production des données légales se divisent en deux pôles : un pôle juridique, regroupant les anciennes activités de la rédaction du Journal officiel et du service des données juridiques, responsable notamment du site LEGIFRANCE ; un pôle économique regroupant les activités de l'ancien service des annonces officielles. Une partie importante de salariés de la SACI (86% de son effectif) sont également affectés à ces activités, qui représentent globalement 38,2 M€ dont principalement 7,5 M€ de dépenses directes de personnels pour 115 ETPT (hors SACI), 23 M€ de charges SACI, et 4,6 M€ de collecte d'annonces. Cette action est essentiellement vouée au fonctionnement, les charges d'investissement notamment pour l'amélioration des outils numériques étant réservées au programme 624 « Pilotage et activités de développement des publications ». Elle présente une diminution de – 3,3 M€ par rapport aux crédits demandés pour 2009 correspondant au même périmètre, concrétisant les effets sur les charges courantes de personnels et celles de la SACI des plans de départs anticipés. Cette diminution est toutefois à relativiser du fait du transfert au programme 624 des charges communes liées à ces plans de départs anticipés (allocations de substitution et indemnités de départ).

La performance de cette action est mesurée au travers des indicateurs du suivi de la progression du nombre de visiteurs sur les nouveaux sites (« BOAMP » et « Circulaires ») et du coût de la visite sur les sites LEGIFRANCE et JOURNAL OFFICIEL.-respectivement indicateurs 1.1 et 2.1.

ACTION n° 02
Edition et informations administratives

62,1 %



L'action 2 « Edition et informations administratives » concentre les activités de productions éditoriales et d'informations jusque là assurées par la direction de la Documentation française, incluant le renseignement téléphonique effectué dans le cadre totalement rénové du nouveau CIRA de METZ. A ces activités s'ajoutent celles d'impression, de maintenance technique et de logistique immobilière de l'ex DJO, ainsi qu'une partie des charges de la SACI dans ces domaines.

Cette action présente une double caractéristique :

D'une part, des gains marquants en ETPT y sont effectués entre 2009 et 2010. En effet, elle comptabilise avec ses 344 ETPT recensés pour 2010, une baisse importante au niveau notamment des personnels de l'ex DDF (-38 ETPT), en particulier grâce à la suppression des 9 centres régionaux de CIRA au profit de la création d'un CIRA unique à METZ.

Cette action représente donc 51% des baisses d'effectifs de la mission (898 ETPT pour 2010 contre 973 en 2009, soit -75 ETPT).

Par contre, ses dépenses sont globalement plus élevées qu'en 2009 (en AE : 62,7M€ pour 2010 contre 59M€ en 2009 et en CP : 61,3M€ pour 2010 contre 59,2M€) du fait essentiellement des investissements immobiliers pour le regroupement des services, la fiabilisation des installations électriques et de l'investissement dans une nouvelle rotative dans le cadre de la modernisation de l'imprimerie. Il est à souligner que des gains futurs en personnels de la SACI entre autres sont attendus de ce dernier investissement.

La mesure de ses performances est assurée au travers des indicateurs 1-2 « satisfaction des visiteurs du site Service-public.fr », 3.2 « nombre de téléchargements de documents numériques » et en partie 2.1 pour le coût de la visite sur le site : Service-public.fr.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Moderniser la diffusion légale en développant l'offre numérique et rendre plus efficace la contribution à l'information administrative

Ces deux axes de modernisation ont été tracés par le Secrétaire général du gouvernement en novembre 2008, à la suite du rapport qui lui avait été remis par les deux directeurs.

Depuis près de dix années, les deux directions ont développé les deux sites internet les plus consultés de la sphère publique (parmi les sites « .gouv.fr ») : « Service-Public » et « Légifrance ». Ces deux sites continuent de se développer et accueillent chaque mois plus de 3 millions de visiteurs uniques chacun. Leur notoriété est forte et leurs coûts maîtrisés (comme le montrent les indicateurs rattachés à l'objectif ci-après).

La modernisation de la diffusion légale concerne plusieurs domaines : la mise à disposition sur internet des principales sources du droit, notamment l'ensemble des textes de lois et des codes, le développement des accès numériques aux données juridiques se substituant progressivement aux abonnements à l'édition imprimée des « Lois et décrets » (passés en dix années de 50.000 à 10.000 abonnés), la saisie à la source des textes et des annonces, la dématérialisation croissante de l'information, pour ne citer que certains d'entre eux.

Les nouveaux sites développés plus récemment par l'ancienne direction des Journaux officiels répondent aussi à l'objectif de modernisation de la diffusion légale, qu'il s'agisse du site « BOAMP », sigle du bulletin officiel des annonces de marchés publics, ou du site « Circulaires » ouvert en mai 2009.

Le site « BOAMP » est le site de saisie et de consultation des annonces de marchés publics développé précédemment par la direction des Journaux officiels. Remanié en 2009, il doit matérialiser la réussite des efforts de la nouvelle direction pour développer - avec des moyens modernes de production et de diffusion - la publication des annonces de marchés publics, tant par les services de l'État que par les collectivités territoriales, et leur consultation par un nombre croissant d'entreprises, afin que la libre concurrence puisse s'exercer pleinement.

Le site « Circulaires » a été créé à la suite du décret du 8 décembre 2008 relatif aux conditions d'accès des instructions et circulaires.

Il constitue un nouveau développement de l'accès aux sources du droit, qui est une des missions importantes de la nouvelle direction. Ouvert en moins de 5 mois en mai 2009, il a pour but de faciliter l'applicabilité des instructions et circulaires ainsi publiées.

Le second axe de modernisation tracé par le Secrétaire général du gouvernement en application des préconisations du Conseil de modernisation des politiques publiques vise à rendre plus efficace la contribution de la nouvelle direction à l'information administrative. Cet axe de modernisation est mobilisateur pour l'ensemble des équipes de la nouvelle direction. Cependant, l'on peut considérer que c'est le site « Service-Public », portail de l'Administration française en constante évolution, qui incarne encore le mieux cette contribution. Il est donc proposé de pérenniser un indicateur de performance déjà suivi depuis plus de quatre années, qui combine le taux de satisfaction des usagers et la progression du nombre de visites sur ce site. Ce choix est d'autant plus justifié que de nouveaux développements ont été mis en œuvre avec succès sur le portail : fusion avec « Administration 24 heures sur 24 » en février 2008, intégration en janvier 2009 des deux téléprocédures initiées auparavant par la DGME (changement d'adresse et demande d'acte d'état civil en ligne).

INDICATEUR 1.1 : Progression du nombre de visiteurs uniques sur les nouveaux sites internet créés en 2009 (sites « BOAMP » et « Circulaires »)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Nombre de visiteurs sur le site BOAMP	Visiteurs uniques		182 600		230 000	280 000	350 000
Nombre de visiteurs sur le site Circulaires	Visiteurs uniques				60 000	80 000	100 000

Précisions méthodologiques

Le nombre de visiteurs uniques est l'unité de mesure la plus répandue pour mesurer l'audience des sites internet et établir des comparaisons entre eux. Il est notamment mesuré mois par mois et publié par les instituts spécialisés (tels que Médiamétrie et Nielsen). Il est aussi suivi mensuellement par le Service d'information du Gouvernement (SIG), pour une comparaison de l'audience des sites publics, ainsi que le nombre de visites et le nombre de pages vues.

Le nombre de visiteurs uniques est mesuré par une société de services à partir de l'identification de l'adresse IP de l'utilisateur ; l'accès au site via une même adresse IP n'est comptabilisé qu'une seule fois dans le mois, quel que soit le nombre total d'accès de l'utilisateur. Cet indicateur est la moyenne annuelle du nombre de visiteurs uniques.

Malgré le manque d'antériorité des données disponibles et l'existence de sensibles variations saisonnières, la possibilité de suivre chaque mois l'évolution de l'indicateur est appréciée pour les comptes rendus de gestion en cours d'année et constitue un élément de motivation pour les équipes de la nouvelle direction.

Commentaire des prévisions :

La cible du nombre de visiteurs uniques sur le site BOAMP est de 350 000 visiteurs par mois : entreprises candidates aux marchés publics, installées en France ou en Europe, et services marchés des administrations et collectivités territoriales. Le nombre de visiteurs uniques sur l'ancienne rubrique marchés publics du site « Journal officiel » s'élevait en moyenne à moins de 183 000 visiteurs en 2008, avant l'ouverture de la nouvelle version du site en décembre 2008.

Pour le site « circulaires.gouv.fr », qui a ouvert en mai 2009, la cible 2011 de 100 000 visiteurs uniques est provisoire. L'administration du site prévoit d'atteindre un public plus large que les professionnels du droit, mais le rythme de progression des accès d'ici la fin 2011 est difficile à prévoir pour un site aussi récent.

Le périmètre de ces deux indicateurs pourra être étendu ultérieurement, avec de nouvelles cibles, pour d'autres sites ou rubriques nouvelles accessibles sur les sites de la nouvelle direction.

INDICATEUR 1.2 : Satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs	%	97	96	97	96	97	97
Nombre total de visites sur le portail "service-public.fr"	millions	40	48,4	46	53	56	60
Nombre total de visites "satisfaites" sur le portail "service-public.fr"	millions	38,8	46,5	44,8	50,9	54,3	58,2

Précisions méthodologiques

L'indicateur de satisfaction des usagers du portail internet « service-public.fr » est relativement simple par rapport à l'ensemble des éléments qui concourent à la qualité globale du service rendu à l'utilisateur. C'est à la fois un indicateur de performance (par la progression du nombre de visites des internautes depuis 2000) et un indicateur de qualité (par le coefficient de satisfaction des usagers mesuré par une enquête d'opinion externe).

En effet, la Documentation française avait déjà porté ses efforts sur la qualité technique et la performance des sites en termes d'accessibilité, de rapidité d'affichage des pages et de faible nombre de pages d'erreur, mais aussi sur l'ergonomie, la fiabilité des informations, la rapidité de mise à jour, l'efficacité du moteur de recherche, etc., et les maintient au plus haut niveau.

Plutôt qu'un indicateur composite fondé sur ces éléments de nature différente, c'est un indicateur à la fois plus simple à mesurer et plus « lisible » qui a été retenu depuis plusieurs années. L'indicateur combine le taux de satisfaction des usagers et le nombre annuel des visites pour déterminer le nombre total de « visites satisfaites » (nombre de visites multiplié par le taux de satisfaction).

Le taux de satisfaction (mesuré par une société spécialisée en enquêtes d'opinion) est déterminé en additionnant les usagers « très satisfaits » et « plutôt satisfaits » (4 choix de réponse possibles dans le questionnaire).

L'enquête 2008 a été réalisée sur le site, par des fenêtres de sollicitation, et a porté sur 3 250 réponses.

Prévisions et cible :

Le degré de satisfaction des usagers est mesuré annuellement et l'analyse des réponses au questionnaire d'enquête est publiée sur le site. Il s'est établi à 96% entre 2002 et 2004, puis à 97% entre 2005 et 2007, et a été mesuré à 96% à l'automne 2008. Le nombre de visites directes et indirectes a progressé de 21% en 2008, à plus de 48 millions de visites. Le nombre de visites satisfaites est passé de 38,8 millions à 46,5 millions.

Une nouvelle progression du nombre de visites est attendue en 2009, 2010 et 2011, ainsi qu'une hausse du taux de satisfaction d'un point par rapport à 2008.

INDICATEUR 1.3 : Nombre de téléchargements de documents numériques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Téléchargements de rapports officiels	Documents	1 118 096	1 103 745		1 120 000	1 140 000	1 170 000
Téléchargements de codes officiels et conventions collectives	Textes ou extraits		869 603		925 000	1 000 000	1 100 000

Précisions méthodologiques

Les outils quantitatifs de mesure de l'audience des sites internet et de la satisfaction des usagers sont largement mis à profit pour rendre compte au Parlement des résultats enregistrés depuis plusieurs années. Ils permettent en outre d'utiles comparaisons parmi les sites internet de la « sphère » publique et avec d'autres sites d'information, tant en nombre de visites, que de « visiteurs uniques », que de « pages vues ».

Ces outils quantitatifs sont déjà utilisés pour évaluer la progression de l'application des nouvelles technologies à l'information et à l'édition publiques et de leur utilisation par les usagers. Et la direction des publications officielles est engagée dans une modernisation intense, dont l'un des enjeux est conditionné par les nouveaux développements de l'information numérique.

Par rapport au nombre de visites, « visiteurs uniques » et « pages vues », qui ne permettent pas de s'assurer avec certitude de la conformité des documents recherchés aux besoins de l'utilisateur, la mesure des téléchargements de documents numériques effectués volontairement par l'utilisateur permet de mieux suivre l'appropriation réelle par celui-ci sur son propre ordinateur et pas seulement une simple consultation, parfois fugace. L'acte du téléchargement (en l'occurrence légal et gratuit) correspond, à n'en pas douter, à la réponse adéquate et à la satisfaction d'un besoin d'information de l'utilisateur, qu'elle soit juridique ou administrative.

Trois fonds documentaires se prêtent d'ores et déjà bien à la mesure de la performance dans ce domaine : la bibliothèque des rapports publics, les codes officiels et les conventions collectives. Il a été proposé de suivre le nombre des téléchargements sur ces documents numériques, pour lesquels on dispose déjà de résultats 2008.

Les téléchargements de rapports officiels permettent l'enregistrement par l'utilisateur du texte intégral des rapports (conservés et mis en ligne jusqu'à présent par la Documentation française, accessibles notamment sur le site « Vie publique »). A la fin 2008, plus de 6.000 rapports officiels étaient disponibles en ligne. Les téléchargements de codes officiels et de conventions collectives s'effectuent, soit en texte intégral, soit par extraits, sur le site « Légifrance » développé par les Journaux officiels.

Méthodologie de l'indicateur :

Dans les deux cas, un automate décompte les téléchargements opérés par les usagers, distinctement des visites sur les sites. Il est considéré pour ce nouvel indicateur que l'évolution du nombre de téléchargements sur plusieurs années est pleinement significative par rapport au taux de progression, dont l'intérêt n'est pas minimisé par la nouvelle direction.

Prévisions et cible :

Les prévisions 2009 et 2010 sont les premières effectuées pour ces rubriques et s'appuient sur les efforts d'information réalisés pour faire connaître au public l'offre de ces documents, qui intéressent à la fois un public de spécialistes pour les codes officiels et d'utilisateurs plus ponctuels pour les rapports officiels et les conventions collectives.

Une progression volontariste est prévue en 2009 et 2010, alors que l'on a assisté – pour la première fois depuis la création de la bibliothèque (BRP) en 1999 - à une contraction du nombre de rapports publics téléchargés en 2008 (-1%).

Une cible de 1 170 000 téléchargements de rapports publics est visée pour 2011, tandis que celle des téléchargements de codes officiels et de conventions collectives a été fixée à 1 100 000 téléchargements, soit une progression plus rapide, favorisée par la mise à jour régulière des documents.

OBJECTIF n° 2 : Optimiser la production et la diffusion des données

La nouvelle Direction des publications officielles est l'opérateur de 4 services publics majeurs de la diffusion légale et de l'information administrative des usagers : avec les 3 sites internet « Légifrance », « Journal officiel », « Service-Public » et le service de renseignement téléphonique « Allô 39-39 ».

1) Le site « Légifrance » est depuis 2002 la pierre angulaire du service public de l'accès gratuit au droit et répond à la préoccupation de mise à disposition du citoyen des données juridiques essentielles (la Constitution, les traités, les codes en vigueur, les textes législatifs et réglementaires, la jurisprudence, les bulletins officiels, les conventions collectives, etc.).

2) Le site « Journal officiel » est à la fois le site internet d'accès au journal officiel électronique authentifié et le site de consultation des annonces officielles (annonces de marchés publics, créations et vie des associations, annonces légales obligatoires, publicité légale des sociétés et commerçants, informations financières des sociétés cotées).

3) Le site « Service-Public » est le portail de l'administration française. Il a pour mission d'informer l'utilisateur et de l'orienter vers les services (accueil dans les organismes publics, services en ligne, services de renseignement tous supports, etc.) qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches (fiches pratiques). Il est structuré en fonction des sujets de préoccupation des usagers et non à partir de l'organisation administrative. « Service-Public.fr » est utilisé soit comme point d'entrée sur le web public, soit comme carrefour pour passer d'un service ou d'un site à l'autre.

4) Le service « Allô 39-39 », créé en 2006 à l'initiative du Président de la République, permet de répondre de manière personnalisée aux appels téléphoniques avec un objectif de rapidité et de précision optimales, en évitant à l'utilisateur d'avoir à rechercher quel service appeler parmi les différentes collectivités publiques.

L'objectif commun à ces quatre services publics est de répondre efficacement aux usagers à coût optimal, notamment en maîtrisant les dépenses correspondantes, en proportion du volume des demandes. La présentation des indicateurs a été harmonisée pour le PLF 2010 et c'est le coût unitaire par visite sur les 3 sites internet ou par appel au service « Allô 39-39 » qui a été retenu. Il permet de suivre l'évolution de l'efficacité socio-économique de ce dispositif (le plus consulté des sites publics) et les efforts de réduction ou de limitation des coûts de sa mise à disposition de l'utilisateur.

Les valeurs cibles sont fondées sur la maîtrise ou la diminution du coût unitaire, nonobstant la progression attendue des visites (directes et indirectes) et des appels téléphoniques du public.

Simultanément, la nouvelle Direction des publications officielles reprend au présent programme deux indicateurs de performance importants de la direction des Journaux officiels.

Il s'agit de mesurer la performance des équipes en charge de la diffusion légale en phase de production amont : en termes de délai, avec le pourcentage d'annonces traitées en moins de 5 jours, et en termes de maîtrise des coûts de l'ensemble de la chaîne éditoriale, avec le coût moyen de traitement de la page pondérée.

Rappelons que la saisie des textes à la source (lois et décrets, débats parlementaires, annonces d'associations, etc.) a été progressivement généralisée et ne constitue plus un indicateur de performance de la nouvelle direction, après que la cible du taux de saisie à la source a été atteinte en 2008.

INDICATEUR 2.1 : Coût unitaire de la visite sur les sites « Légifrance », « Journal officiel », « Service-Public »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Coût unitaire de la visite sur le site Légifrance	€	0,10	0,084		0,077	0,074	0,070
Coût unitaire de la visite sur le site Journal-officiel	€	0,03	0,0222		0,020	0,0198	0,0196
Coût unitaire de la visite sur le portail Service-Public	€	0,6	0,06		0,06	0,058	0,056

Précisions méthodologiques

Le coût unitaire de la visite sur chaque site est établi à partir des données détaillées de comptabilité analytique, hors contributions au contenu venant d'autres services ministériels. La méthodologie utilisée pour les indicateurs de coût unitaire présentés auparavant par la Documentation française a été retenue pour 2010, dans une logique d'harmonisation.

Au numérateur : coûts complets de production et de diffusion des différentes rubriques suivies, extraits de la comptabilité analytique, intégrant notamment les coûts de développement et de gestion du site (outils logiciels, par exemple), les coûts de consultation (liaisons spécialisées, hébergement externe), et, bien évidemment, les coûts de personnel imputables à la gestion et à la consultation du portail.

Au dénominateur : nombre annuel de visites sur chaque site, mesuré par un logiciel spécialisé ou une entreprise extérieure, titulaire du marché de diffusion et d'hébergement.

Commentaire :

1) La nouvelle version du site « Légifrance » ouverte en 2008 a permis d'enregistrer une progression de plus de 60% des visites, qui ont dépassé les prévisions et se sont élevées à plus de 43 millions en 2008. Dans le même temps, les coûts complets ont moins progressé ; ils s'élèvent à 3,6 millions, en progression de 16%.

En 2009, le rythme de progression des visites devrait rester plus élevé que celui des coûts, qui devrait ralentir par rapport à 2008. Il en résulterait une baisse du coût unitaire à 0,077 euros.

L'objectif de la nouvelle direction est de diminuer le coût unitaire à 7 centimes d'euros d'ici la fin 2011, en franchissant une première étape dès 2010 en ramenant le coût unitaire autour de 7,4 centimes.

2) Le nombre de visites sur le site « Journal officiel » a augmenté de 11% en 2008, tandis que le coût de production et de diffusion restait à un point bas de 209 K€.

En 2009, avec la nouvelle version du site lancée fin 2008, le nombre de visites devrait progresser sensiblement, mais des investissements sont consentis pour les nouvelles rubriques du site. Il en résulterait une stabilisation du coût unitaire à 0,02 euros.

L'objectif de la nouvelle direction est de diminuer ce coût unitaire en 2010 et 2011, grâce à une nouvelle progression du nombre de visites.

3) Le coût unitaire mesuré pour 2007 et 2008 sur « Service-Public » était moins élevé que prévu, car, d'une part, les coûts externes ont été moins élevés que précédemment, en raison de l'étalement dans le temps de plusieurs projets de développement et, d'autre part, les effectifs et contributions internes dédiés au site ont diminué par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, le nombre de visites a continué d'augmenter, permettant de faire diminuer le coût unitaire sous le seuil des 10 centimes d'euros.

Des coûts supplémentaires sont prévus en 2009 et 2010 pour adapter le portail aux nouveaux besoins exprimés par les usagers, mais la poursuite de l'accroissement des visites devrait permettre dans le même temps de faire diminuer à nouveau le coût unitaire sous les 6 centimes par visite.

INDICATEUR 2.2 : Coût unitaire du renseignement téléphonique sur le "39-39"

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Coût unitaire d'un renseignement par téléphone	€	4,96	4,81	5	4,60	4,30	4

Précisions méthodologiques

Pour le calcul du coût d'un renseignement administratif délivré par téléphone, un compte de résultat annuel a été construit en prenant en compte toutes les charges supportées par les Centres interministériels de renseignement administratif se rattachant à la production de ce service pour l'usager, y compris le coût de la plate-forme d'appel de premier niveau.

Le coût unitaire d'un renseignement administratif par téléphone inclut à la fois le coût des appels traités sur la plateforme externalisée, pour les réponses de « premier niveau », et le coût des appels transmis aux services « experts », pour les réponses de « deuxième niveau », notamment dans le centre interministériel de renseignement administratif unique installé à Metz à l'automne 2009.

Commentaires :

L'extension des horaires d'ouverture du service et la suppression de la surtaxe d'appel téléphonique à compter du mois de mai 2008, conformément à des préconisations RGPP, n'ont pas permis de faire diminuer sensiblement le coût unitaire, comme cela était prévu antérieurement, mais la baisse progressive du coût reste une priorité, en proportion du nombre des appels, et le regroupement des 9 centres régionaux CIRA en un seul centre devrait y contribuer dès 2010.

INDICATEUR 2.3 : Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours	%	86,6	91,7	85	89	89	92

Précisions méthodologiques

L'objectif est de publier les annonces au BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) dans des délais les plus courts possibles. La qualité des prestations de la DJO constitue un gage de la pérennité de sa présence dans un secteur désormais largement ouvert à la concurrence.

Seuls les avis d'appels publics à la concurrence (AAPC) publiés au BOAMP (environ 130.000 annonces par an) sont concernés et non les avis d'attribution du BOAMP ou les avis du BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) ou du BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires).

Le choix a été fait de suivre le délai de publication des annonces du BOAMP en raison de l'importance de ces avis en termes de réactivité et d'enjeu économique (point de départ de la procédure des marchés publics et délai réglementaire de 6 jours depuis 2006). Le délai examiné est celui entre la date de dépôt de l'annonce par l'annonceur et la date de parution aux Journaux officiels.

Commentaire :

Les efforts accomplis depuis 2005 ont permis de dépasser les prévisions en 2007 et 2008. Cependant, la mise en place de la nouvelle plate-forme éditoriale (NPPE) en 2010 pourrait entraîner des difficultés techniques et perturber momentanément les délais de publication (en cas d'augmentation du nombre d'annonces à traiter) et explique un plafonnement des prévisions, à titre prudentiel, avant une nouvelle amélioration en 2011 (92%).

La nouvelle direction envisage toujours une extension de cet indicateur à d'autres catégories d'annonces dans les années à venir, lorsque l'outil de mesure adéquat sera mis au point (extension prévue pour les annonces au BALO en 2011).

INDICATEUR 2.4 : Coût moyen de traitement de la page pondérée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2010 Cible
Coût de traitement de la page pondérée	euros	87,12	91,61	82,91	90	< 88	< 88

Précisions méthodologiques

Indicateur d'efficacité de gestion : il s'agit de mesurer les efforts de productivité de la Direction générale des publications officielles pour contenir et diminuer ses coûts de collecte et de traitement de données.

La productivité mesurée est celle des activités éditoriales et de production regroupant l'ensemble des opérations nécessaires au bon à tirer et au bon à diffuser (éditions papier et électronique).

Cet indicateur a intégré la notion de pondération du volume pour valoriser de manière différente la production de chacune des publications. Le traitement d'une page est pondéré d'un coefficient prenant en compte la valeur ajoutée éditoriale et de production ainsi que la qualité de service.

Au numérateur du ratio figure le coût direct de traitement :

- des services éditeurs (y compris les coûts des bases de données) ;
- des services de production pré-presses (informatique pré-presses DGPO/photocomposition et correction SACI-JO et sous-traitant).

Au dénominateur figure le nombre pondéré de pages, en fonction de critères dont la définition est stabilisée sur 3 ans, jusqu'en 2010.

Le volume, comprenant le nombre de pages électroniques et papier, a été pondéré par la mesure de la valeur ajoutée de l'équipe éditoriale et de production (équipe « PROEDITEUR », composée de personnels mutualisés de la DGPO et de la SACI-JO et de l'atelier graphique SACI-JO).

Les pages électroniques comprennent les informations produites en ligne (site « Légifrance » et site « Journal officiel » - BODACC, ...)

Commentaire :

Un suivi statistique précis a été mis en place depuis janvier 2008 : les services éditeurs (pour les pages électroniques) et le bureau de la fabrication (pour les pages papier) effectuent au quotidien la saisie des chiffres de la production éditoriale ; un résultat mensuel, trimestriel et semestriel est ainsi établi puis validé.

INDICATEUR 2.5 : Attractivité commerciale des publications (nouveau et nouvelles éditions)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Chiffre d'affaires moyen par titre	Milliers d'euros	nd	22,9		23	23,5	24

Précisions méthodologiques

Il s'agit d'un nouveau mode de calcul par rapport à l'indicateur précédent. L'indicateur mesure l'attractivité commerciale à partir du chiffre d'affaires moyen des 100 meilleures nouvelles publications de la Documentation française et des Journaux officiels. Pour 2008, les résultats de vente ont été mesurés sur 12 mois (d'octobre 2007 à septembre 2008 inclus) pour les 100 premières nouveautés et nouvelles éditions parues depuis juillet 2007 (ouvrages et périodiques, hors édition des Lois et décrets et bulletins d'annonces). Les ventes incluent l'ensemble des réseaux et facturations, y compris les ventes par abonnement. En revanche, les publications des autres administrations, dont la commercialité ne dépend pas de la nouvelle direction des publications officielles, ne sont plus prises en compte.

L'indicateur comprend au numérateur le chiffre d'affaires cumulé des 100 premières publications et au dénominateur le chiffre 100.

Commentaire :

Il est recherché de faire progresser le chiffre d'affaires moyen des nouveautés pour donner une dynamique supplémentaire à l'édition et à la diffusion des publications de la nouvelle entité et d'élargir son public.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total
01 Diffusion légale	7 596 663	30 648 000	38 244 663	7 596 663	30 648 000	38 244 663
02 Edition et information administratives	23 763 004	39 025 501	62 788 505	23 763 004	37 585 759	61 348 763
Total hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement	31 359 667	69 673 501	101 033 168	31 359 667	68 233 759	99 593 426

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2009	Demandés pour 2010	Variation 2010/ 2009	Demandés pour 2010 (y.c. charges sociales)
Catégorie A	153	140	-13	10 524 068
Catégorie B	59	50	-9	3 206 820
Catégorie C	249	216	-33	14 796 936
Contractuels	58	53	-5	2 831 843
Total	519	459	-60	31 359 667

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Sorties prévues	dont départs en retraite	(en ETP)	
				Schéma d'emplois du programme	
Catégorie A	2	15	1	-13	
Catégorie B		9	1	-9	
Catégorie C		33	3	-33	
Contractuels		5	1	-5	
Total	2	62	6	-60	

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	459
Services déconcentrés	
Services à l'étranger	
Autres	
Total	459

Le plafond de 459 ETPT demandé pour le programme 623 en 2010 représente respectivement 277 ETPT pour l'ex programme 621 (DJO) et 182 ETPT pour l'ex programmes 622 (DDF), soit une suppression de 60 ETPT au total entre 2009 et 2010, dont 22 pour l'ex DJO et 38 pour l'ex DDF.

Pour l'ex direction des Journaux officiels, cette diminution combine deux éléments : le non remplacement des agents partis dans le cadre de la cessation anticipée d'activité (plan CAAPAT- 2007/2011) et la poursuite de la baisse du recours aux CDD, engagée en 2009. In fine, le plafond d'emplois pour la partie ex DJO est ramené de 588 en 2009 à 555 en 2010. Il est à noter que les 8 agents transférés de la DGME par convention tripartite DGME/DJO/DDF sont intégrés dans l'effectif de 555 pour 2010 (au programme 624). C'est donc en réalité une baisse d'effectifs de 41 ETPT, programmes 623 et 624 réunis, qui est prévue pour 2010 pour l'ex DJO.

Pour l'ex direction de la Documentation française, la diminution de 38 ETPT correspond principalement à la suppression de 26 emplois des ex CIRA (fermeture des 9 CIRA existants et ouverture à METZ d'un nouveau centre unique), ainsi qu'à des départs en retraite définitives et à un moindre recours aux contractuels, toutes catégories confondues. Plus précisément, les suppressions d'emplois consistent en -15 ETPT d'agents de catégorie A, -6 ETPT de catégorie B, -12 de catégorie C et -5 non titulaires. Au total, la baisse d'effectifs imputable à l'ex DDF pour l'ensemble de la mission est de -42 ETPT, programmes 623 et 624 confondus, puisque les effectifs de l'ancienne direction passent de 385 en 2009 à 343 en 2010.

Cet effort très important s'appuie sur les préconisations de la RGPP, concernant la restructuration des CIRA notamment, et également sur la volonté partagée des deux ex directions de ne pas juxtaposer les anciennes organisations mais au contraire d'entreprendre dès la première année des réorganisations en profondeur.

En contrepartie de ces gains de productivité, dont les pleins effets devraient se faire sentir à l'horizon 2012, un crédit permettant d'entrer dans une démarche d'harmonisation des salaires entre agents de l'ex DDF et ceux de l'ex DJO qui exercent des fonctions strictement comparables a pu être dégagé (cf. éléments salariaux).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Diffusion légale (nouveau)	115
02	Edition et information administratives (nouveau)	344
Total		459

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	31
<i>Prévision Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	31,4
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-0,4
Impact du schéma d'emplois	-3,7
<i>EAP schéma d'emplois 2009</i>	
<i>Schéma d'emplois 2010</i>	-3,7

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Mesures catégorielles	0,7
Mesures générales	0,3
<i>EAP augmentation du point d'indice 2009</i>	
<i>Augmentation du point d'indice en 2010</i>	0,3
GIPA	
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	0,5
<i>GVT positif</i>	0,7
<i>GVT négatif</i>	-0,2
Autres	0,2
Total	29

Partant d'un montant total de dépenses de personnels hors CAS pension de 31.4M€ pour 2009, l'évolution des éléments salariaux pour le programme 623 est marquée par divers éléments.

D'une part, une mesure ponctuelle – versement de primes de restructuration des CIRA pour l'ex programme 622 en 2009 – n'est pas reconductible sur 2010.

D'autre part, le schéma d'emplois ayant fortement évolué (-56 suppressions d'emplois, -6 départs en retraite, pour +2 entrées seulement, soit -60 suppressions d'ETPT pour le programme 623), la plus forte variation de la masse salariale entre 2009 et 2010 se situe sur ce poste. D'un montant total de -3,67M€, elle correspond à une baisse d'effectifs de -22 ETPT pour l'ex Direction des Journaux officiels et -38 ETPT pour l'ex Direction de la Documentation française, dont -26 au titre de la restructuration des CIRA en un CIRA unique.

Ce gain considérable de productivité a permis de provisionner, à hauteur de 0.7M€ pour le programme 623, une mesure catégorielle d'harmonisation des rémunérations entre agents de l'ex DDF et ceux de l'ex DJO qui exercent les mêmes fonctions. Elle repose sur le constat d'un différentiel annuel entre les rémunérations des agents des deux directions défavorable à ceux de la DDF. Elle a été calculée pour 2010 selon le double principe de progressivité (étalement de cette mesure sur 2010/2011/2012) et du plafonnement de ce différentiel à la situation observée au 1/1/2010, quelles que soient les évolutions catégorielles futures de la Fonction publique ou des conventions de la Presse parisienne. Au total, sur les deux programmes 623 et 624, cette mesure d'harmonisation est de 1,3M€.

Par comparaison avec les données de 2009, il a été prévu une hausse de 0,73% de la valeur du point Fonction publique (pour les agents fonctionnaires et contractuels de droit public) et de 1 % de la valeur du coefficient de la Presse parisienne (pour les contractuels soumis à cette convention collective à l'ex DJO) ; cette estimation est de 0,3M€.

A l'intérieur de la nouvelle direction, les promotions, avancements, etc., feront apparaître un GVT positif de 700K€, alors que le mouvement entrant/sortant fera apparaître un GVT négatif de - 0,17M€.

Enfin, une provision de 0.15M€ est prévue pour faire face à des mesures diverses.

Au total, c'est donc une masse de dépenses de personnels (hors CAS pension) de 29 M€ qui est attendue pour le programme 623 et qui, ajoutée au montant du CAS pension (2,3M€), porterait les charges du titre 2 de ce programme à 31,3M€.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2009	Prévision 2010
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 497 165	2 326 505
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	2 497 165	2 326 505
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Les cotisations employeurs sont de deux types pour le programme 623, comme pour l'ensemble de la mission.

D'une part, les cotisations pour les salariés de l'ex DJO, sont les cotisations du secteur privé. Aucune évolution n'est attendue en 2010 pour ces salariés.

D'autre part, les cotisations concernant les agents titulaires fonctionnaires de l'ex DDF (129 ETPT prévus en 2010) et contractuels de droit public (53 ETPT prévus en 2010) ont été calculées avec un taux de CAS pension fixé à 62,47% par circulaire de la direction du budget du 11 août 2009.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009		CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009			
(1)		(2)			
114 574 743		101 358 081			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010*	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
11 576 714	101 033 168	24 793 376	74 800 050	99 593 426	15 150 527
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(9)
					12 695 000
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010
					(10)
					1 455 527
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**
					(11) = (8) - (9) - (10)
					1 000 000

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les restes à payer au 31/12/2010 concernent essentiellement les projets suivants :

Le projet de regroupement des services et réaménagement des surfaces dont l'opération a été lancée en 2005. Son montant total estimé est de 10,3 M€. Les consommations en CP ont été de 0,7 M€ en 2008 et sont évaluées à 3 M€ en 2009, 1,85 M€ en 2010, 2,8 M€ en 2011, 0,9 M€ en 2012 et 1 M€ en 2013.

Le projet de fiabilisation de courant dont l'opération a été lancée en 2006. Son montant total estimé est de 6,9 M€. Les consommations en CP ont été de 0,05 M€ en 2008 et sont estimées à 0,2 M€ en 2009, 3 M€ en 2010, 3,3 M€ en 2011 et le solde de 0,5 M€ en 2012.

La création d'un monte-charge en cour industrielle dont l'opération d'un montant de 660 000 € doit se réaliser sur 2010. Il est prévu de consommer les CP à hauteur de 560 000 € en 2010 et le solde de 100 000 € en 2011.

Le projet de modernisation de l'imprimerie dont l'opération doit être lancée en 2009. Son montant total estimé est de 10 M€. Le montant est prévu d'être totalement engagé entre 2009 et 2010. Les paiements sont estimés à 200 000 € en 2009, 4 M€ en 2010 et le solde de 5,8 M€ en 2011.

Le projet de gestion technique centralisée dont l'opération doit être lancée en 2010 pour un montant de 1 150 000 € dont les paiements seront répartis à hauteur de 500 000 € sur 2010 et 650 000 € sur 2011.

Précision : les CP 2010 couvrant les AE 2010 sont égaux à 75 M€ pour un total d'AE 2010 de 101 M€, il restera à ouvrir 26 M€ pour couvrir le total des AE de 2010. Toutefois, l'échéancier fait apparaître un solde de CP à ouvrir de 16 M€. L'écart de 10 M€ représente la part structurelle des AE affectées mais non engagées, celles-ci n'apparaissent pas dans ce schéma.

Edition et diffusion

Programme n° 623 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Diffusion légale

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	7 596 663	30 648 000	38 244 663
Crédits de paiement	7 596 663	30 648 000	38 244 663

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les crédits de fonctionnement d'achats et de services extérieurs de 30 548 000€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) couvrent :

Les dépenses de sous-traitance SACIJO pour 23 192 000€. Elles correspondent au paiement des dépenses de personnel de près de 86% de l'effectif de la SACIJO comprenant à la fois le personnel mutualisé au sein des services éditeurs et tout le personnel non mutualisé. Ce poste est appelé à diminuer en raison de la poursuite du plan de départ anticipé.

Les dépenses de sous-traitance des travaux d'impression pour 2 400 000€ dont le montant est stable par rapport à la LFI 2009.

Les dépenses de collecte des annonces pour 4 620 000€ dont le montant a été revu à la baisse de l'ordre de 0,3 million d'euros par rapport à la LFI 2009.

Les autres dépenses de 336 000€ sont constituées de frais d'études (170 000€), de frais de documentation (100 000 €), de frais de colloques, séminaires, conférence (20 000€), de frais de collaborations diverses (6 000€), de frais de mission (10 000€) et d'achats de diverses fournitures non stockés (30 000€).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les crédits de fonctionnement « autres charges de gestion courante » couvrent les dépenses correspondant aux remboursements d'avoirs sur exercices suivants qui s'élèvent à 100 000€. Elles sont stables par rapport à la LFI 2009.

ACTION n° 02 : Edition et information administratives

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	23 763 004	39 025 501	62 788 505
Crédits de paiement	23 763 004	37 585 759	61 348 763

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les crédits de fonctionnement « achats et services extérieurs s'élèvent à 26 332 993€ en autorisations d'engagement (AE) et à 26 414 293€ en crédits de paiement (CP). Ils couvrent les dépenses suivantes :

Les dépenses liées au centre d'appel téléphonique pour 5 millions d'euros en AE et en CP.

Les achats stockés de matières premières pour 4 304 897€ en AE et en CP dont 4 204 034 € d'achats de papiers, le reste étant constitué par les encres, vernis, solvants et autres matières premières de finition. Ces dépenses sont stables par rapport à la LFI 2009.

Les dépenses liées aux bibliothèques/centres de documentation, aux éditions, à l'information publique et aux produits internet pour 4 565 450€ en AE et 4 346 750€ en CP.

Les dépenses de sous-traitance pour 3 604 053€ en AE et 3 904 053€ en CP. Elles comprennent les dépenses de sous-traitance de travaux d'impression (2 600 000€ en AE et 2 900 00€ en CP), les dépenses de sous-traitance SACIJO pour le personnel mutualisé au sein du service de suivi de la chaîne papier (991 000€ en AE et en CP) et le solde pour d'autres dépenses de sous-traitance.

Les dépenses liées au secteur de distribution pour 1 129 016€ en AE et en CP.

Les frais liés au déménagement des 9 CIRA et leur installation sur le site de Metz pour 1 million d'euros en AE et en CP.

Les dépenses de location et maintenance des machines de production pour 2 448 901€ en AE et en CP.

Les dépenses de pièces et matériels divers pour les ateliers pour 1 091 404€ en AE et en CP.

Les dépenses d'acquisition de fournitures non stockables pour 0,7 million d'euros en AE et en CP.

Les documents revendus en l'état pour 0,784 millions d'euros en AE et en CP.

Les frais d'affranchissement et d'expédition pour 0,677 million d'euros en AE et en CP.

Les frais d'emballages perdus pour 309 266€ en AE et en CP.

Le solde des dépenses de 719 006€ correspond à diverses dépenses dont le nettoyage des locaux (159 100€ en AE et en CP), des frais d'études et de recherches (151 100€ en AE et en CP), les fournitures de bureau, la documentation, le téléphone.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courantes s'élèvent à 495 000€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elles correspondent aux dépenses de droits d'auteurs.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12,2 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 10,7 millions d'euros en crédits de paiement (CP) destinées à financer majoritairement l'outil de production.

Une opération de modernisation de l'imprimerie, estimée à 10 millions d'euros dont 9,8 millions d'AE et 4 millions de CP sur 2010, dont le lancement est prévu dès 2009 pour se terminer en 2011, en constitue l'essentiel. L'objectif est d'acquérir une nouvelle rotative plus adaptée aux besoins afin de remplacer l'ancienne devenue obsolète.

Une opération de gestion technique centralisée doit être lancée dès 2010 afin d'améliorer le suivi des équipements et des interventions concourant à améliorer la sûreté de fonctionnement de toutes les installations techniques. Elle devrait, à terme, contribuer, par la qualité de cette maîtrise de fonctionnement des installations techniques, à des économies d'énergie et de frais de maintenance et limiter les pertes d'exploitation. Son montant est estimé à 1,15 million d'euros dont 1,15 million en AE et 0,5 en CP en 2010 et le solde de CP en 2011.

L'opération annuelle de « gros entretiens de matériels techniques » est budgétée à 300 000€ en AE et en CP.

Des travaux liés à la sécurité sont également prévus :

Le remplacement d'un monte-charge en cour industrielle : 660 000 € dont l'intégralité des AE en 2010 et les CP étalés sur 2 ans à raison de 560 000€ en 2010 et le solde en 2011.

La poursuite de l'opération de fiabilisation du courant commencée dès 2006 et prévue de s'achever en 2012. Le budget prévu est de 6 977 000€ dont 2 979 387€ de CP sur 2010. La création d'une nouvelle salle informatique respectant les critères de sécurité, d'environnement technique est prise en compte dans cette opération.

La mise en conformité du système incendie et foudre pour 199 571€ en CP.

La 2ème tranche de l'opération de modernisation des ascenseurs pour 150 000€ en AE et en CP.

La 2ème tranche de la réfection et sécurisation des toitures terrasses pour 15 000€ en AE et en CP.

Des travaux de protections solaires « screens électriques » pour 120 000€ en AE et en CP.

La poursuite de l'opération de regroupement des services et redistribution des surfaces pour 1 850 000€ en CP. Cette opération débutée en 2005 d'un montant de 10 310 000 € a évolué depuis son lancement et prend en compte le regroupement des services de la DJO et de la DDF.

PROGRAMME 624

PROGRAMME 624

PILOTAGE ET ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICATIONS

MINISTRE CONCERNÉ : FRANÇOIS FILLON, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	48
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	49
Présentation du programme et des actions	53
Objectifs et indicateurs de performance	57
Justification au premier euro	60

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Xavier PATIER

Directeur des Journaux officiels, Directeur par intérim de la Documentation française

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et activités de développement des publications

Le programme 624 « Pilotage et activités de développement des publications » a une triple vocation stratégique: accompagner le développement du numérique; cerner les économies d'échelle réalisées par la nouvelle direction unique, notamment concernant les personnels des activités de soutien; suivre les effets des plans sociaux de départs anticipés CAAPAT et RECAPS (2007-2011) et, au-delà, suivre les charges liées aux « inactifs ».

Ce programme est donc novateur dans sa conception. Aussi, pour la première année de création de la nouvelle direction unique, seul l'ancien objectif de l'ex-DJO et ex-DDF concernant les activités de soutien a été repris " assurer le soutien au moindre coût – avec ses deux indicateurs correspondants – efficacité de la gestion bureautique et efficacité de la gestion des ressources humaines " ; cet objectif, après un temps de recul, pourrait être enrichi d'autres indicateurs permettant un suivi des activités administratives diverses (comptables, financières, etc...); d'ores et déjà, un suivi de l'activité immobilière est instauré, grâce à l'objectif 2 – rationaliser l'occupation du parc immobilier –, la construction de cet indicateur et la détermination de valeurs cibles pour 2010 et au-delà restant toutefois extrêmement difficiles, vu les réorganisations structurelles en cours et à venir entre les trois sites des ex-directions des Journaux officiels et de la Documentation française (Paris rue Desaix, Paris quai Voltaire et Aubervilliers).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer le soutien au moindre coût
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 1.2	Efficacité de la gestion des ressources humaines
OBJECTIF 2	Rationaliser l'occupation du parc immobilier
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la gestion immobilière

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Pilotage, modernisation et activités numériques (nouveau)	74 707 569	6 370 000	81 077 569	
02	Promotion et distribution des publications (nouveau)	17 316 686		17 316 686	
Total hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		92 024 255	6 370 000	98 394 255	

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Pilotage, modernisation et activités numériques (nouveau)	71 558 051	4 328 042	75 886 093	
02	Promotion et distribution des publications (nouveau)	17 386 686		17 386 686	
Total hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		88 944 737	4 328 042	93 272 779	

Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET NATURE

ACTION n° 01 : Pilotage, modernisation et activités numériques (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	LFI 2009 retraitée		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	22 971 706	22 698 706	22 937 000	22 937 000
Services extérieurs	6 755 593	7 773 309	10 425 426	7 622 448
Autres services extérieurs	3 760 580	3 960 980	6 599 880	6 470 180
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	24 925 216	24 925 216	33 272 782	33 272 782
Autres charges de gestion courante	467 360	502 360	1 383 981	1 167 141
Charges financières	2 000	2 000	2 000	2 000
Charges exceptionnelles	66 500	66 500	86 500	86 500
Total hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP	58 948 955	59 929 071	74 707 569	71 558 051
FDC et ADP prévus				
Total hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	58 948 955	59 929 071	74 707 569	71 558 051

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	LFI 2009 retraitée		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations	6 075 000	6 571 900	6 370 000	4 328 042

ACTION n° 02 : Promotion et distribution des publications (nouveau)

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	LFI 2009 retraitée		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	3 096 450	2 946 450	1 408 000	1 478 000
Services extérieurs	34 650	34 650	689 450	689 450
Autres services extérieurs	10 058 932	9 757 432	7 207 108	7 207 108
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	15 802 445	15 802 445	7 983 228	7 983 228
Autres charges de gestion courante	29 900	29 900	28 900	28 900
Total hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP	29 022 377	28 570 877	17 316 686	17 386 686
FDC et ADP prévus				
Total hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	29 022 377	28 570 877	17 316 686	17 386 686

Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009 retraitée	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009 retraitée	Demandés pour 2010
Achats	26 068 156	24 345 000	25 645 156	24 415 000
Services extérieurs	6 790 243	11 114 876	7 807 959	8 311 898
Autres services extérieurs	13 819 512	13 806 988	13 718 412	13 677 288
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	40 727 661	41 256 010	40 727 661	41 256 010
Autres charges de gestion courante	497 260	1 412 881	532 260	1 196 041
Charges financières	2 000	2 000	2 000	2 000
Charges exceptionnelles	66 500	86 500	66 500	86 500
Total hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP	87 971 332	92 024 255	88 499 948	88 944 737
FDC et ADP prévus				

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

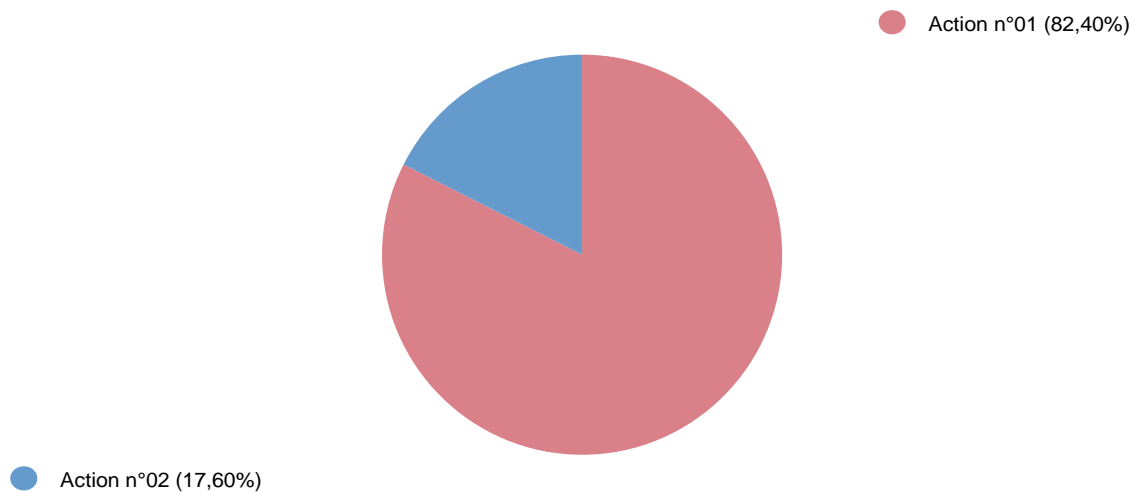
Nature de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009 retraitée	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009 retraitée	Demandés pour 2010
Acquisition d'immobilisations	6 075 000	6 370 000	6 571 900	4 328 042
Total hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP	6 075 000	6 370 000	6 571 900	4 328 042
FDC et ADP prévus				

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage, modernisation et activités numériques (nouveau)	81 077 569	75 886 093
02	Promotion et distribution des publications (nouveau)	17 316 686	17 386 686
Total		98 394 255	93 272 779

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2010



Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Comme cela a été dit dans la présentation de l'autre programme de la mission (programme 623 « Edition et diffusion »), la nature de la mission « Publications officielles et information administrative » est confirmée après les préconisations de la revue générale des politiques publiques, mais ses modalités d'exécution doivent être profondément remaniées : fusion des deux anciennes directions de la Documentation française et des Journaux officiels au 1^{er} janvier 2010 en une direction unique, modification des structures organisationnelles et budgétaires.

Si le programme 623 traduit les charges directes liées à la production « traditionnelle », le programme 624 « Pilotage et activités de développement des publications » suit les activités de support, les activités numériques, commerciales et de distribution. Les dépenses communes de modernisation concernant l'ensemble de la mission sont également incluses dans ce programme : charges du plan de départs anticipés pour les salariés de l'ex-DJO (CAAPAT), charges du plan de départs anticipés pour les salariés de la SACI-JO (RECAPS), charges de la caisse des pensions.

En conséquence, si ce programme présente un montant relativement équilibré par rapport à celui de l'autre programme (98,4 M€ en AE et 93,3 M€ en CP pour le programme 624, contre 101,1 M€ en AE et 99,7 M€ en CP pour le programme 623), la composition de ses charges en est différente: les investissements y sont moins importants (1/3 environ de la totalité de la mission) ; ces investissements sont essentiellement informatiques, alors que ceux du programme 623 sont d'ordre techniques (machines de production, bâtiments); les charges de fonctionnement y sont par contre importantes, car incluant notamment les charges directes de personnels pour les services informatiques, de soutien, et commerciaux, ainsi que les charges des retraites et des plans de départs ex-DJO et SACI-JO, comme dit plus haut. Ce programme 624 devrait permettre ainsi de suivre les économies d'échelle engendrées par la structure unique, sur les prochaines années. Pour 2010, il regroupe 439 ETPT sur les 898 ETPT prévus pour l'ensemble du budget annexe en 2010.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage, modernisation et activités numériques
- ACTION n° 02 : Promotion et distribution des publications

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

82,4 %

Pilotage, modernisation et activités numériques



L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » retrace les charges liées aux activités de la direction, des services de support (administratifs, comptables, financiers et des moyens généraux) et aux activités informatiques. Elle concentre également les dépenses communes de personnels de l'ex DJO et de la SACI liées aux plans sociaux (indemnités et allocations versées aux anciens personnels de la DJO et de la SACI entrés dans les dispositifs de départs anticipés CAAPAT et RECAPS) et à la gestion de la caisse des pensions.

Elle a en effet une double vocation : suivre les économies d'échelle liées à la fusion des deux anciennes directions, au niveau des services de soutien ; permettre l'analyse au fil du temps des dépenses liées à la modernisation sociale et à la modernisation informatique. A ces titres, elle présente sur 75,8 M€ de dépenses totales (en CP) d'importantes dépenses directes de personnels (33,2 M€) et de gestion de la SACI (20,9 M€) ainsi que d'investissement informatiques (4,3 M€). Pour les mêmes raisons, elle présente globalement une hausse par rapport aux charges de 2009, compte tenu de cette affectation des charges communes de la mission : 81 M€ en AE contre 65 M€ en 2009 et 75,8 M€ en CP contre 66,5 M€ en 2009.

Il n'en reste pas moins qu'avec 304 ETPT, elle contribue dès la première année de création de la nouvelle direction unique, à la baisse générale des effectifs - dont un emploi de sous-directeur - tendance qui devrait s'accroître dans les prochaines années.

Ses performances sont mesurées, pour 2010, avec les indicateurs d'efficacité de la gestion des ressources humaines, de la bureautique et de rationalisation de l'utilisation du parc immobilier.

ACTION n° 02

17,6 %

Promotion et distribution des publications



L'action 2 « Promotion et distribution des publications » concentre les activités de développement commercial, marketing et distribution, marquées dès la fin 2009 par d'importantes modifications.

En effet, dans le double souci d'optimiser la richesse du potentiel représenté par le label de la Documentation française et de rationaliser l'organisation immobilière et humaine dans le cadre de la fusion des deux directions, il a été décidé de ne garder qu'une seule implantation de librairie pour la nouvelle direction, selon les préconisations du Secrétariat général du gouvernement. Dorénavant, le point de vente public sera celui de l'actuelle librairie de la Documentation française, quai Voltaire à Paris. Ce choix stratégique s'est accompagné d'un autre choix pragmatique : celui de regrouper les services de distribution à Aubervilliers, où les bâtiments offrent des possibilités d'accueil et de stockage suffisants – les deux autres sites parisiens (rue DESAIX dans le 15^e arrondissement et quai Voltaire) étant saturés ou d'une configuration ne se prêtant pas facilement à de telles activités.

Bien que d'un effectif relativement réduit (135 ETPT sur les 439 ETPT du programme 624) et d'un montant réduit (17,3 M€ en AE et CP), en baisse importante par rapport à 2009 (28,5 M€ en CP en 2009), cette action s'inscrit donc résolument dans la volonté de modernité de la nouvelle direction des Publications officielles.

Elle ne présente pas de dépenses d'investissement, les dépenses d'informatique comme les dépenses de travaux immobiliers étant imputées à l'action 1 du programme 624.

Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Pour la mesure de ses performances, elle est partie prenante de l'objectif 2 (« rationaliser l'occupation du parc immobilier »), pour lequel, toutefois, il n'a pas été possible à ce stade de restructuration des deux anciennes directions et des locaux, de donner de valeur ferme pour 2010.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Assurer le soutien au moindre coût

Les indicateurs antérieurs qui ne permettaient pas une véritable analyse ont été abandonnés et remplacés depuis 2008 par deux indicateurs interministériels concernant la mesure de l'efficacité de la gestion bureautique et de la gestion des ressources humaines, qui correspondent aux souhaits d'amélioration de gestion de la nouvelle direction dans deux secteurs clés.

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Dépenses de bureautique rapportées au nombre de poste de travail à la DJO	milliers d'euros	0,3	0,66	0,45	0,50	-	-
Dépenses de bureautique rapportées au nombre de poste de travail à la DDF	milliers d'euros	0,426	0,610	-	-	-	-
Dépenses de bureautique rapportées au nombre de poste de travail - nouvelle direction	milliers d'euros	-	-	-	-	0,49	0,50

Précisions méthodologiques

Au numérateur :

Coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, support (hot-line externe), formation bureautique, coûts de migration à Open-Office ou achats de nouvelles licences MS-Office.

Au dénominateur :

Nombre total de postes de travail (fixes ou portables) gérés pour l'ensemble de la mission par la Division des systèmes d'information (service informatique unique pour les 2 programmes)

Limites de l'indicateur :

Limitations liées à la mutualisation croissante des serveurs, dont les coûts deviennent partagés. Idem pour la hotline et la maintenance car les postes de travail bureautiques sont aussi des postes hébergeant les applications de production.

Commentaires :

Les résultats 2007 et 2008 sont ceux des anciennes directions; ils n'ont pas pu être recalculés de façon homogène. Le ratio des Journaux officiels a augmenté en 2008 par contre-coup (cessation d'activité des fournisseurs retenus dans le marché applicable en 2007). De ce fait le poids des acquisitions a été ponctuellement plus élevé en 2008. Une normalisation du rythme des acquisitions est attendue en 2009 et 2010, permettant de retrouver un ratio annuel inférieur à 500 € par poste.

Cette prévision pour 2009, 2010 et 2011 tient compte du périmètre de la nouvelle direction regroupant les Journaux officiels et la Documentation française, mais les délais de passage à des solutions « open source » et de migration vers Open Office ne sont pas totalement prévisibles aujourd'hui, et nécessitent de considérer la prévision avec prudence.

Dans le cas où la migration vers Open-Office serait reculée au-delà de 2010, une augmentation du budget licences est à prévoir, pesant sur le niveau du ratio.

INDICATEUR 1.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Rappel programme 622 - DJO	%	3,19	2,98	-	2,98	-	-
Rappel programme 623 - DDF	%	2,17	2,00	-	2,00	-	-
Efficacité de la gestion des ressources humaines - nouvelle direction	%	-	-	-	-	2,90	2,80

Précisions méthodologiques

Sont pris en compte au numérateur les effectifs gérants (en ETPT) consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (formation, conditions de travail, pilotage, administration, paye, gestion des pensions et prévoyance), rapportés aux effectifs gérés (effectif physique moyen présent en fin de mois). Les montants figurant pour 2007 et 2008 sont ceux de chaque direction, car les résultats n'ont pas pu être harmonisés avant parution.

Il est à noter que cet indicateur ne rend pas totalement compte de la complexité de gestion des ressources humaines dans le cadre de mesures de modernisation nécessitant un accompagnement particulier des personnels.

Source des données : Division des ressources humaines.

Commentaires :

La mise en œuvre des plans de modernisation sociale aux Journaux officiels s'est accompagnée du maintien de la gestion des agents concernés par les dispositifs de préretraite (CATS, CFA, CAAPAT). Une réduction des effectifs gérants et des effectifs gérés est prévue en 2010 dans le cadre de la fusion des deux directions. Une baisse du ratio est prévisible dès 2009 du fait que le ratio de gestion était inférieur à la Documentation française en 2008.

Le regroupement des effectifs gérants et des effectifs gérés des deux directions dans une entité nouvelle devrait permettre une meilleure plasticité du dispositif d'ensemble. La cible 2012 a donc été revue à un ratio sensiblement inférieur à 3%.

La diminution du ratio est recherchée activement à moyen terme. Cependant, l'accompagnement sera accru en 2009 et 2010 dans le cadre de la fusion entre les deux directions (référentiel des métiers et chantier relatif aux rémunérations) et de la mise en œuvre d'un plan de formation spécifique. La diminution ne pourra être que progressive.

Il faut également souligner le fait que la division des ressources humaines gère intégralement les personnels de droit privé et leurs carrières : recrutement, avancement, départ en retraite et assurera la paye de tous les personnels de la nouvelle direction en 2010, y compris les fonctionnaires et contractuels de droit public de l'ancienne direction de la Documentation française, se substituant à la Paierie générale.

OBJECTIF n° 2 : Rationaliser l'occupation du parc immobilier

Cet objectif a été fixé par le secrétaire général du gouvernement en novembre 2008. Deux actions prioritaires doivent impérativement être menées à bien avant la fin 2010 : le regroupement à Metz des 9 centres interministériels de renseignement administratif (CIRA) en un centre unique et le lancement (après étude en 2009) d'un plan de réimplantation rationnelle des différents départements de la nouvelle direction sur les sites existants (nécessitant au moins des travaux d'agencement).

Un CIRA était déjà installé à Metz, où l'implantation du centre d'appel unique est en cours. Une convention est en préparation pour que le nouveau centre puisse occuper des locaux (aménagés en bureaux) libérés par le ministère de la Défense. Le début de cette implantation commencera à l'automne 2009 et le nouveau centre d'appel sera pleinement opérationnel en 2010.

Dans le même temps, les locaux occupés par les 9 CIRA devront être rendus à leurs propriétaires, après résiliation des baux existants et déménagement des matériels informatiques, d'une partie du mobilier et de la documentation juridique des services.

Les locaux du CIRA situé à Paris, dans le 12^e arrondissement, ont été vendus par l'agence spécialisée de l'Etat (France Domaines) et les locaux libérés à la fin octobre 2008.

Le second chantier immobilier urgent consiste à établir une implantation rationnelle de l'ensemble des services de la nouvelle direction sur les 3 sites situés rue Desaix dans le 15^e arrondissement de Paris, quai Voltaire dans le 7^e arrondissement et à Aubervilliers.

L'étude de réimplantation rationnelle des services a été lancée en mai 2009 et devrait aboutir avant la fin de l'année 2009. La fusion des 2 directions s'accompagne notamment d'une fusion des services « soutien » et des regroupements de certains services par site sont logiquement recherchés, tant pour certains services administratifs que pour des services techniques, afin d'améliorer les synergies et leur fonctionnement.

Des travaux seront nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan d'occupation des locaux.

Précisons que les deux anciennes directions disposent de locaux adaptés à leurs activités industrielles et commerciales (avec des surfaces importantes pour les ateliers d'impression, de brochage, de routage et d'expéditions, ainsi que les magasins de stockage des publications et matières premières) et de locaux ouverts au public, avec la bibliothèque et la librairie situées quai Voltaire.

L'indicateur ci-dessous vient d'être mis en construction en 2009 selon des modalités qui doivent être étudiées en commun d'ici 2010 pour la nouvelle direction.

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2010 Cible
Ratio SUB/SHON	m ²	-	0,76	-	-	0,76	-
Ratio SUN/poste de travail	m ²	-	10,33	-	-	n d	-
Ratio Entretien courant /SUB	€	-	30,09	-	-	n d	-
Ratio Entretien lourd /SUB	€	-	21,07	-	-	n d	-
Coût des travaux structurants	€	-	700 000	-	-	n d	-

Précisions méthodologiques

Les surfaces 2008 et les coûts d'entretien ayant servi pour le calcul des ratios sont les suivants :

SHON = 40 961 m²

SUB = 31 041 m²

SUN bureaux = 9 082 m²

Coût d'entretien courant = 934 000 €

Coût d'entretien lourd = 654 000 €

Coût des travaux structurants = 700 000 €

Seuls les effectifs postés dans les bureaux ont été retenus pour le ratio SUN / poste de travail soit 879 ETPT en 2008.

La caractéristique des deux directions est de disposer d'importants locaux industriels pour les activités d'impression et de façonnage, de stockage (matières premières et produits finis), de routage des périodiques, d'expédition des publications et même des espaces couverts de circulation et de livraison pour les véhicules poids lourds. Pour permettre des comparaisons homogènes avec d'autres administrations centrales, les surfaces des locaux industriels ont été écartées pour le calcul du ratio SUN/poste de travail.

Commentaires :

Le chantier engagé par la DJO et la DDF, suite à la fusion des deux entités, tant sur le plan immobilier que RH rend difficile l'évaluation de l'évolution de ces ratios sur 2009 et 2010. La tendance pour 2009 serait en première analyse une augmentation de ces dépenses du fait du programme de restructuration engagé par la DJO. Ainsi, dès 2009, l'espace librairie sera concentré sur le site de l'actuelle librairie de la documentation française, quai Voltaire. L'espace ainsi libéré rue Desaix permettra de dégager de nouveaux espaces de bureaux et de débiter le regroupement des services. Des déménagements auront lieu en 2010 mais le schéma de la nouvelle implantation immobilière reste à arrêter, c'est pourquoi il n'est pas possible de donner de prévision sur 2010.

Pour ce qui est des ratios 2008, les locaux des CIRA de province ne sont pas inclus dans les surfaces ci-dessus et les agents du SG CIRA et du centre de Paris (12 personnes), installés à Aubervilliers depuis novembre 2008, sont comptabilisés dans l'effectif mentionné ci-dessus.

Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total
01	Pilotage, modernisation et activités numériques	33 272 782	47 804 787	81 077 569	33 272 782	42 613 311	75 886 093
02	Promotion et distribution des publications	7 983 228	9 333 458	17 316 686	7 983 228	9 403 458	17 386 686
Total hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		41 256 010	57 138 245	98 394 255	41 256 010	52 016 769	93 272 779

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2009	Demandés pour 2010	Variation 2010/ 2009	Demandés pour 2010 (y.c. charges sociales)
Catégorie A+	7	5	-2	914 833
Catégorie A	121	131	+10	10 144 032
Catégorie B	82	76	-6	4 802 088
Catégorie C	196	180	-16	10 516 277
Contractuels	48	47	-1	2 465 739
Total	454	439	-15	28 842 969

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Sorties prévues	dont départs en retraite	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A+			2	-2
Catégorie A	11		1	10
Catégorie B			6	-6
Catégorie C			16	-16
Contractuels			1	-1
Total	11	26	3	-15

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	439
Services déconcentrés	
Services à l'étranger	
Autres	
Total	439

Le plafond d'emplois de 439 ETPT demandé pour le programme 624 représente respectivement 278 ETPT pour l'ex-programme 621 (DJO) et 161 ETPT pour l'ex-programme 622 (DDF), soit une suppression de 15 ETPT au total, dont 11 pour l'ex-DJO et 4 pour l'ex-DDF.

Pour l'ex-DJO, comme pour le programme 623, cette suppression combine deux éléments : le non remplacement des agents partis dans le cadre de la cessation anticipée d'activités (plan CAAPAT- 2077/2011) et la poursuite de la baisse du recours aux CDD, engagée en 2009. Cette baisse apparente de -11 ETPT est en réalité supérieure, 8 ETPT de la DGME ayant été transférés à la DJO en application de la convention tripartite DGME/DJO/DDF. Au total, programmes 623 et 624 confondus, l'ex-DJO prévoit un effectif de 555 ETPT, contre 588 en 2009.

Pour l'ex-DDF, la suppression de -4 ETPT concerne un poste de directeur et un poste de sous-directeur, dans le cadre de la réorganisation liée à la nouvelle direction unique, (-2 ETPT de catégorie A+) ainsi que des départs divers (-1 catégorie C, -1 contractuel). Au total, tous programmes confondus, l'ex-DDF prévoit un effectif de 343 ETPT, contre 385 en 2009.

Ce gain important en productivité – malgré l'entrée des salariés de la DGME – montre la volonté de la nouvelle direction de commencer une évolution structurelle en profondeur, dont les effets devraient pleinement se faire sentir à l'horizon 2012 et pour lesquels, en accord avec la Direction du Budget, le principe de l'harmonisation des rémunérations entre les agents de la DDF et ceux de la DJO, pour les agents exerçant des fonctions comparables, a abouti à l'inscription d'une provision de 555K€ au programme 624 (sur 1,3M€ réservés globalement au niveau du budget annexe pour cette mesure).

NB : la comparaison des coûts par catégorie entre les agents des deux directions s'est faite sur des bases comparables, à savoir, pour l'ex-DJO, sur la base des dépenses de personnels n'incluant pas les coûts de dépenses spécifiques « hors plafond d'emplois » : allocations de départs anticipés, charges de la caisse des pensions.

Ainsi, le coût toutes catégories d'emplois confondues est de 28 842 968€ ; à ce coût direct doit être ajouté la somme de 12 413 040€, charges hors plafond d'emplois, pour aboutir au total des dépenses de personnels du programme de 41 256 010€.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Pilotage, modernisation et activités numériques (nouveau)	304
02	Promotion et distribution des publications (nouveau)	135
Total		439

Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	38,6
<i>Prévision Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	38,6
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	
Impact du schéma d'emplois	-1,2
<i>EAP schéma d'emplois 2009</i>	
<i>Schéma d'emplois 2010</i>	-1,2
Mesures catégorielles	0,6
Mesures générales	0,3
<i>EAP augmentation du point d'indice 2009</i>	
<i>Augmentation du point d'indice en 2010</i>	0,3
<i>GIPA</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	0,5
<i>GVT positif</i>	0,6
<i>GVT négatif</i>	-0,1
Autres	0,5
Total	39,2

La masse salariale hors CAS Pension du programme 624 (38,6 M€) présente un montant plus important, à effectifs relativement similaires, que celui du programme 623 (31,4 M€). En effet, ce programme retranscrit les charges communes spécifiques de rémunérations de l'ex DJO : allocations et indemnités des agents entrés dans le dispositif de départs anticipés (CAAPAT), charges de la Caisse de pension, notamment.

Ce poste fait l'objet d'une variation estimée de 0.5 M€ entre 2009 et 2010 (ligne « autres mesures » du tableau ci-dessus).

Mise à part cette particularité, les dépenses de personnels du programme 624 connaissent le même type d'évolution que celles du programme 623.

En premier lieu, la baisse (-1.2M€) liée au schéma d'emploi est la plus importante. Elle correspond à -15 ETPT, qui se décomposent en 11 entrées et 26 suppressions d'emplois, dont 3 départs en retraite non remplacés. Jointe à la baisse des effectifs et de la masse salariale constatée au programme 623, elle porte donc à -75 ETPT l'évolution du schéma d'emplois de la nouvelle direction pour 2010, et -4,8 M€ la masse financière correspondante.

Comme pour le programme 623 a été inscrite une mesure d'harmonisation des salaires (0,6 M€) qui, additionnée à celle de 0,7 M€ du programme 623, porte à 1,3 M€ le total de cette mesure, destinée à combler progressivement le différentiel de rémunération des agents de la DDF par rapport à ceux de la DJO.

Une mesure générale d'augmentation de 0,73% est prévue pour l'indice Fonction publique et de 1% pour le coefficient Presse parisienne, soit 0.3 M€.

Les mesures d'avancement aboutiraient à un GVT positif de 0.6M€, tandis que le différentiel entrant/sortant aboutirait à un GVT négatif de -0.1 M€.

Au total, la masse salariale hors CAS pension se situerait pour 2010 à 39,2 M€; jointe au CAS pension (2 M€), elle représente 41,3 M€, montant total du titre 2 pour le programme 624.

Le montant total du titre 2 pour l'ensemble du budget annexe est donc de 72,6 M€.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2009	Prévision 2010
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 071 942	2 049 458
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	2 071 942	2 049 458
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le taux du CAS Pension appliqué pour 2010 est de 62,47% conformément à la circulaire de la Direction du Budget en date du 11 août 2009.

Pilotage et activités de développement des publications

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

	AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009 (1) 94 651 056			CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009 (2) 95 480 018	
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008 (3) 15 341 360	AE demandées pour 2010 (4) 98 394 255	CP demandés sur AE antérieures à 2010* (5) 14 512 398	CP demandés sur AE nouvelles en 2010 (6) 78 760 381	Total des CP demandés pour 2010 (7) = (5) + (6) 93 272 779	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010 (8) 19 633 874
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010 (9) 3 104 885
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010 (10) 2 041 765
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010** (11) = (8) - (9) - (10) 14 487 224

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Les restes à payer au 31/12/2010 concernent essentiellement les projets suivants :

- le projet de refonte du système de bases de données juridiques dont l'opération a été lancée dès 2004. Le montant total de l'opération est estimé à 6 M€. Les consommations de CP ont été de 4,89 M€ en 2008 et sont estimées à 421 774 € en 2009, 200 000 € en 2010, 2011 et 2012, puis à 120 000 € en 2013.

- le projet de progiciel de gestion intégré dont l'opération a été lancée en 2008. Son montant total estimé est de 2 830 000 €. Les consommations de CP s'élèvent à 479 716 € au 31/12/2008 et sont estimées à 889 110 € en 2009, 800 000 € en 2010 et le solde en 2011.

Le solde des restes à payer concerne des opérations de fonctionnement pluriannuelles.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Pilotage, modernisation et activités numériques

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	33 272 782	47 804 787	81 077 569
Crédits de paiement	33 272 782	42 613 311	75 886 093

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les crédits de fonctionnement « achats et services extérieurs » s'élèvent à 39 962 306€ en autorisations d'engagement (AE) et à 37 029 628€ en crédits de paiement (CP). Les dépenses couvrent :

Les dépenses de sous-traitance SACIJO pour 20 964 000 € en AE et en CP. Elles comprennent les dépenses liées aux effectifs mutualisés au département des systèmes d'information (5 890 000€ en AE et en CP) ainsi que celles liées aux plans de départs anticipés (5 447 000€ en AE et en CP), à la caisse de retraite (9 627 000€ en AE et en CP).

Les dépenses informatiques pour 8 663 072€ en AE et 5 899 093€ en CP. Elles se décomposent notamment en prestations de services informatiques (3 169 586€ en AE et 2 538 976€ en CP) comprenant l'hébergement Légifrance pour 2 050 000€ en AE et 850 000€ en CP°; en dépenses pour les applications (4 171 158 € en AE et 2 004 718€ en CP) incluant la refonte du système de production des bases de données juridiques implanté à la DJo et les réalisations du site internet Légifrance pour 1 800 000€ en AE et 600 000€ en CP.

La formation professionnelle pour 1 193 420 en AE et en CP.

La collecte des annonces pour 1 140 400€ en AE et 980 700€ en CP.

Des dépenses concernant le marché « 39-39 » pour 1 million d'euros en AE et en CP.

Le nettoyage des locaux pour 500 000€ en AE et en CP.

Divers achats non stockés de fournitures consommables pour 605 000€ en AE et en CP dont 400 000€ de fournitures de bureau.

De la sous-traitance diverse pour 600 000€ en AE et en CP.

Des achats non stockés de matières et fournitures pour 368 000€ en AE et en CP.

Des achats de marchandises revendues en l'état pour 400 000€ en AE et en CP.

Des locations de matériels pour 241 000€ en AE et 202 000€ en CP.

Les subventions aux associations pour 412 710€ en AE et en CP.

Les frais d'affranchissement pour 301 000€ en AE et en CP.

Des frais d'actes et de contentieux pour 375 000€ en AE et en CP.

Le solde des dépenses de 3 198 704€ en AE et de 3 228 705€ en CP est constitué de diverses dépenses dont des études, des frais téléphoniques, des frais de mission, des frais de documentation, des contrats d'entretien.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les crédits de charges de gestion courante s'élèvent à 1 383 981 en AE et à 1 167 141 en CP. Les dépenses couvrent les redevances, concessions, brevets et licences.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont estimées à 86 500€ dont 60 000€ destinés aux pénalités sur marchés.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements s'élèvent à 6,37 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 4,33 millions d'euros en crédits de paiement (CP) qui se répartissent à hauteur de 3,3 millions d'euros en AE et 3,265 millions d'euros sur des projets informatiques et à hauteur de 3,01 millions d'euros en AE et 1 million d'euros en CP sur des travaux à Aubervilliers et au CIRA de Metz .

Les projets informatiques concernent à la fois le domaine éditorial, la gestion et l'infrastructure globale informatique avec :

- la poursuite de l'opération « BDJ : refonte du système de bases de données juridiques » pour la prise en compte des évolutions du site Légifrance. Le montant total de l'opération est estimé à 6 millions d'euros dont 0,6 million en AE et 0,2 million en CP sur 2010 ;
- la 2^e année de la prise en charge de la maintenance applicative de SOLON version 1 (système d'organisation en ligne des opérations normatives, transféré en 2009 depuis la DGME) pour 45 000€ en CP.
- Le démarrage de l'opération SOLON version 2 dont le montant est estimé à 1 300 000€ en AE sur 2010 et réparti en CP sur 2010 et 2011 à hauteur respectivement de 970 000€ et 330 000€. Cette opération est destinée à la refonte de la première version de SOLON.
- La maintenance et le suivi de la NPPE (nouvelle plate-forme de production éditoriale). Cette nouvelle opération prend le relais de l'opération de mise en place de ce projet. Le montant est estimé à 1 million d'euros dont 0,85 million en CP en 2010 et le solde en 2011.
- La poursuite du projet de progiciel de gestion intégré (PGI) avec la fin de la 1^{ère} tranche et le début de la 2^e tranche sur 2009. Cette opération commencée en 2008 et devant se terminer en 2011, est estimée à 2,83 millions d'euros dont 0,8 million en CP sur 2010. Elle aboutira à la mise en place d'un outil de gestion financière, comptable et commercial intégré de la nouvelle entité.

À tous ces projets d'envergure, s'ajoute une opération annuelle de 60 000€ en AE et en CP destinés à la comptabilisation en investissements de divers matériels et mobiliers.

ACTION n° 02 : Promotion et distribution des publications

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	7 983 228	9 333 458	17 316 686
Crédits de paiement	7 983 228	9 403 458	17 386 686

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les crédits de fonctionnement « achats et services extérieurs » s'élèvent à 9 304 558 € en autorisations d'engagement (AE) et à 9 374 558€ en crédits de paiement (CP). Les dépenses couvrent :

Les frais d'affranchissement des journaux et périodiques pour 5 139 108€ en AE et en CP.

Les dépenses de sous-traitance pour 538 000€ en AE et en CP. Elles comprennent les dépenses de sous-traitance de la SACIJO pour 378 000€ en AE et en CP correspondant aux dépenses liées à l'effectif de la SACIJO mutualisé dans le département « développement commercial, nouveaux services ».

Les achats de documents revendus en l'état pour 870 000€ en AE et 940 000€ en CP.

Les frais de publicités, foires et exposition pour 965 000€ en AE et en CP.

Le solde des dépenses de 1 792 450€ en AE et en CP est constitué de diverses dépenses dont de la documentation (674 000€), des collaborations diverses (1 100 000€), des frais de mission, des frais de colloques et séminaires.

■ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les crédits de fonctionnement « autres charges de gestion courante » s'élèvent à 28 900 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elles couvrent les dépenses de droits d'auteurs pour 26 000€ ainsi que les redevances, concessions, brevets, licences pour 2 900€.